

UNITED NATIONS
ECONOMIC COMMISSION FOR AFRICA
SUB-REGIONAL OFFICE FOR WEST AFRICA
ECA/SRO-WA



NATIONS UNIES
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE
BUREAU SOUS-RÉGIONAL POUR
L'AFRIQUE DE L'OUEST
CEA/BSR-AO

Exploiter le Potentiel Agricole pour la Croissance et le Développement en Afrique de l'Ouest



UNITED NATIONS
ECONOMIC COMMISSION FOR AFRICA
SUB-REGIONAL OFFICE FOR WEST AFRICA
ECA/SRO-WA



NATIONS UNIES
COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE
BUREAU SOUS-REGIONAL POUR L'AFRIQUE DE L'OUEST
CEA/BSR-AO

Distr.: LIMITÉE
ECA-WA/ICE.15/2012/03
Original: English
French version

*Exploiter le Potentiel Agricole pour la
Croissance et le Développement en
Afrique de l'Ouest*

Commission Economique pour l'Afrique CEA, 2012

Table des matières

Sigles et Abréviations	v
Liste des Tableaux	vi
Liste des Figures	vii
Liste des encadrés	viii
Remerciements	ix
Résumé	x
Introduction	11

CHAPTER 1: L'AGRICULTURE ET LES ECONOMIES

D'AFRIQUE DE L'OUEST	13
1.1 Aperçu	13
1.2 Production des cultures	15

CHAPITRE 2: ENVIRONNEMENT POLITIQUE AGRICOLE :

CONTINENTAL, RÉGIONAL ET NATIONAL.....	22
2.1 Cadre continental	22
2.2 Cadre politique régional et national	26
2.3 Les politiques Etatiques	29

CHAPITRE 3: LE POTENTIEL AGRICOLE DE LA RÉGION DE

LA CEDEAO	34
3.1 Aperçu sur Ressources naturelles de la région1	34
3.2 Production des cultures	41
3.2 Potentiel en bétail	49
3.3 Les ressources halieutiques	51
3.4 Les ressources forestières.....	51
3.5 Les ressources fauniques.....	52

CHAPITRE 4: LE DÉFI DE L'EXPLOITATION DU POTENTIEL AGRICOLE POUR LA CROISSANCE ET LE DÉVELOPPEMENT.....

.....	54
4.1 Aperçu	54
4.2 Les défis	54

CHAPITRE 5: CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS.....	65
5.1 Conclusions	65
5.2. Recommandations.....	67
BIBLIOGRAPHIE	75
ANNEXES	80

Sigles et Abréviations

IDA3	Initiative Développement de l'Agrobusiness et de l'Agro-industrie d'Afrique
3N	Les Nigériens Nourrissent les Nigériens
BAD	Banque Africaine de Développement
AGOA	Loi sur les Opportunités de Développement de l'Afrique
UA	Union Africaine
ANASE	Association des nations du Sud-est asiatique
PDDAA	Développement Agricole Global en Afrique
COMESA	Marché commun de l'Afrique orientale et australe
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
ECOWAP	Politique Agricole de la CEDEAO
FAO	Organisation des Nations Unis pour l'Alimentation
APE	Accords de partenariat économique
CEA	Commission économique pour l'Afrique
PIB	Produit Intérieur Brut
GNAIP	Programme National d'Investissement Agricole Gambien
ICE	Comité Intergouvernemental d'Experts
TIC	Technologie de l'Information et de la Communication
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
OIG	Organisation(s) Intergouvernementale(s)
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
IMF	Institutions de Micro finance
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
PNIA	Programmes Nationaux d'Investissement Agricole
ONG	Organisations Non Gouvernementales
OPAM	Office des Produits Agricoles du Mali
PPP	Partenariats Public-Privé
ReSAKSS	Analyse Stratégique Régionale et Système d'Appui à la connaissance
CER	Communautés Economiques Régionales
SPS	Mesures Sanitaires et Phytosanitaires

PME	Petites et Moyennes Entreprises
OTC	Obstacles Techniques au Commerce
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
CEA	Commission Economique des Nations Unies pour l’Afrique
OMC	Organisation Mondiale du Commerce

Liste des Tableaux

Tableau 1.1: Agriculture et l’économie rurale dans l’espace CEDEAO	14
Tableau 1.2: Production Agricole et Productivité	16
Tableau 1.3: Production céréalière brute et comparaison avec les cinq dernières années. Unités en milliers de tonnes.....	35
Tableau 3.1: La disponibilité des terres en Afrique de l’Ouest.....	38
Tableau 3.2: Potentiel d’irrigation de la sous région de la CEDEAO.....	38
Tableau 3.3: Changements dans la production de coton dans certains pays producteurs de coton de l’Afrique de l’Ouest, 2009- 2010 (en 480 lb-balles).....	47
Tableau 3.4: Stock moyen (tête) du bétail, 2010 (en millions).....	50

Liste des Figures

Figure 1.1: Importations de produits alimentaires en % du PIB, en Afrique de l’Ouest et dans certaines autres régions en développement.....	17
Figure 1.2: Proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté dans les pays ouest-africains, en 1990, 2008 et l’objectif fixé pour 2015	19
Figure 1.3: Prévalence de l’insuffisance pondérale des enfants de moins de cinq ans dans les pays ouest-africains en 1990, 2008 et l’objectif fixé pour 2015	20
Figure 2.1: Part des dépenses agricoles dans les dépenses totales de la CEDEAO	23
Figure 2.2: taux annuel moyen de croissance du PIB agricole, de 2003 à 2009	24
Figure 2.3: Croissance du PIB de l’Agriculture, 2009.....	25
Figure 3.1: Production de riz paddy (tonnes) de la CEDEAO (2001-2010).....	43
Figure 3.2: La production de sorgho (millions de tonnes) de la CEDEAO (2001-2010).....	44
Figure 3.3: La production de mil (millions de tonnes) de la CEDEAO (2001-2010).....	44
Figure 3.4: La production de manioc (en tonnes) de la CEDEAO (2001-2010).....	45
Figure 3.5: La production de cacao (en tonnes) de la CEDEAO (2001-2010).....	46
Figure 3.6: La production de coton graine (millions de tonnes) de la CEDEAO (2001-2010).....	48
Figure 3.7: La production de l’igname (en tonnes) de la CEDEAO (2001-2010).....	48

Liste des encadrés

Encadré 2.1 Piliers du PDDAA.....	22
Encadré 2.2: Objectifs de la PACEDEAO	27
Encadré 2.3: Gambie Programme National d'investissement agricole Gambien	30
Encadré 2.4: 3N du Niger	31

Remerciements

Le présent rapport a été préparé par Mr. Oliver Maponga, Expert chargé des affaires économiques au Bureau sous-régional de la CEA pour l'Afrique de l'Ouest (CEA/BSR-AO), sous la supervision générale du Chargé du Bureau, M. Aboubacry Lom, et les précieux conseils de Mr. Emile Ahohe, lors de son court séjour à Niamey, en tant que Directeur CEA/BSR-AO.

L'élaboration de ce rapport a bénéficié du projet de document préparé par le Professeur Samuel Oyetunji Akande, et des nombreux commentaires des délégués qui ont participé à la 15^{ème} Réunion du Comité Intergouvernemental des Experts (CIE) de l'Afrique de l'Ouest tenue à Bamako au Mali en mars 2012.

Une équipe de collègues a contribué à la revue interne du rapport. C'est l'occasion de remercier M. Mzwanale Mfuna et Mme Selamawit Abebe, experts chargés des affaires économiques au sein du Bureau, dont les commentaires ont permis d'enrichir ce rapport. Le Bureau sous-régional de la CEA pour l'Afrique de l'Ouest est profondément reconnaissant envers les autres collègues, dont M. Privat Denis Akochaye, Mme Dana Palade et Mme Kadi Amadou qui ont également contribué à la finalisation de cette publication.

Résumé

Ce rapport montre que, malgré son potentiel agricole énorme constitué de grandes étendues de terres agricoles inexploitées, les forêts et les rivières, l'Afrique de l'Ouest demeure l'une des régions les plus pauvres du monde et qui souffre de pénuries alimentaires chroniques. Cela est dû à de nombreux défis structurels auxquels est confronté le secteur. Il s'agit notamment de la faible productivité, des faibles niveaux d'investissement, de l'insuffisance des infrastructures dans les zones agricoles, du faible niveau de formation chez les agriculteurs, du manque d'intégration du secteur agricole avec d'autres secteurs, de l'intégration du marché des pauvres, des difficultés d'accès à la terre, en particulier chez les femmes, du manque d'extension des services, des faibles niveaux technologiques (y compris les semences, engrais) et d'une aide financière limitée.

La mise en œuvre du Programme Agricole Global Africain par le biais des politiques agricoles de la CEDEAO et de l'UEMOA et l'introduction de divers programmes Étatiques afin de revigorer le secteur, ont renforcé la politique et l'environnement opérationnel. Malgré cela, la productivité agricole reste faible dans la sous région. Le rapport recommande une transformation structurelle du secteur pour accroître la productivité et faire en sorte que l'Afrique de l'Ouest utilise l'agriculture comme un moyen de lutte contre la pauvreté. Un secteur agricole plus efficace peut engendrer des effets multiplicateurs plus élevés et un impact plus fort sur la réduction de la pauvreté. La transformation globale du secteur devrait englober: (i) le renforcement du cadre politique pour la mise en œuvre des programmes sectoriels (ii) le renforcement de la R & D (iii) la fourniture de services de vulgarisation (iv) la fourniture d'intrants agricoles (v) l'introduction de la technologie moderne (vi) le développement de l'infrastructure et des marchés dans les zones rurales (vii) la fourniture de l'éducation et de la formation pour les agriculteurs (viii) les investissements dans les systèmes d'irrigation et les technologies de conservation de l'eau (ix) le maintien de la stabilité macroéconomique et politique, (x) le règlement des problèmes de propriété foncière et (xi) la promotion de chaînes de valeur régionales agricoles. Une approche holistique permettant de relever ces défis peut être accélérée grâce à une coopération régionale renforcée en Afrique occidentale

Introduction

1. Ce rapport sur l'exploitation du potentiel agricole en Afrique de l'Ouest pour la croissance et le développement est la partie thématique du document parlementaire ordinaire sur les conditions économiques et sociales en Afrique occidentale présenté à la session annuelle du Comité intergouvernemental d'experts (ICE) pour l'Afrique occidentale. Il est, concentré sur le secteur des cultures et vise à (i) fournir aux États membres un statut du secteur agricole en Afrique occidentale (ii) mettre en évidence le rôle potentiel inexploité du secteur dans le développement socio-économique, et (iii) fournir des conseils stratégiques sur l'amélioration de la productivité dans le secteur pour combattre la pauvreté, le chômage et le sous développement.
2. Le rapport est organisé en quatre chapitres qui viennent après cette introduction. Le premier chapitre, «L'agriculture et les économies d'Afrique de l'Ouest», traite de l'importance de l'agriculture de la CEDEAO en insistant sur le rôle du secteur dans l'emploi, les exportations, la réduction de la pauvreté et l'atténuation de la faim. Le chapitre examine le niveau de déficit alimentaire en Afrique de l'Ouest et étudie de façon critique la production et les marchés des principales cultures. Le Chapitre 2 sur les «l'environnement politique», met l'accent sur les cadres politiques continentaux, régionaux et nationaux dans l'agriculture et explique comment les Etats membres de la CEDEAO sont entrain de mettre en oeuvre les politiques visant à renforcer le rôle du secteur. Il examine également les programmes et activités nationaux en cours en vertu de ces politiques. Le chapitre 3 sur «Le potentiel agricole», se concentre sur le potentiel agricole de la sous région et décrit ce que la sous-région doit faire pour améliorer la productivité. Les défis internes et externes rencontrés dans l'exploitation du potentiel agricole en Afrique occidentale sont décrites dans le chapitre 4. Le chapitre 5 fournit les conclusions et les recommandations nationales et sous régionales en faveur du renforcement du rôle de l'agriculture dans la croissance et le développement.

CHAPTER 1: L'AGRICULTURE ET LES ECONOMIES D'AFRIQUE DE L'OUEST

1.1 Aperçu

3. L'agriculture est au cœur de la croissance économique et du développement en Afrique occidentale. Le secteur fournit environ 80% des besoins alimentaires pour près de 300 millions de personnes dans la région. Il est la principale activité d'environ 60% de la population et engage également en moyenne 60% de la population active (Banque mondiale, 2011). L'agriculture fournit les matières premières pour la transformation industrielle et la fabrication et contribue à environ 15,3% à l'exportation de biens et de services de la CEDEAO (FMI, 2010). Si on enlève les exportations de pétrole nigérianes, l'agriculture contribue pour 30% aux recettes d'exportation. Le secteur compte pour 21% dans la facture des importations régionales (CEA, 2010). La contribution de l'agriculture au produit intérieur brut (PIB) est en moyenne de 35% en Afrique de l'Ouest avec des variations importantes entre les pays. En plus de cette contribution directe, les liens, en amont et en aval, avec l'économie rurale et d'autres secteurs renforcent l'importance de l'agriculture pour la croissance et le développement global en Afrique occidentale. Le Tableau 1.1 de la Banque mondiale (2011) montre la contribution étatique de l'agriculture au PIB, qui est plus élevée au Libéria et plus basse au Cap-Vert. Ceci montre la forte population rurale dans certains pays de la sous-région, plus élevé au Burkina Faso avec 80% de la population (voir aussi l'annexe 1b et 1b).

Table 1.1: L'Agriculture et l'Economie Rurale dans l'espace CEDEAO

Pays	Agriculture BIB Moyen % (2000 à 2009)	Agriculture des exportations % (2010)	Population Rurale %
Bénin	33,7	...	58,4
Burkina Faso	33,8	56,0	80,0
Cape Vert	9,0	...	39,6
Cote d'Ivoire	24,2	10,0	50,6
Gambie	31,1	1,0*	42,7
Ghana	36,3	7,0	49,2
Guinea	22,8	5,0**	65,1
Guinée-Bissau	55	...	70,1
Liberia	66,6	...	39,2
Mali	37,4	48,0	67,3
Niger	39,3	3,0	83,4
Nigeria	37,2	2,0	50,9
Senegal	16,4	1,0	57,4
Sierra Leone	49,9	...	61,9
Togo	39,3	5,0	57,3
Moyenne CEDEAO	35,5		58,2

Source: Banque Mondiale, 2011 ; *2009, **2008, données non disponibles pour les cinq dernières années

1.2 Production des cultures

4. Les quinze pays de la CEDEAO possèdent des capacités différentes et un potentiel de production de cultures différent. Le Nigeria, le Ghana et la Côte d'Ivoire sont les trois principaux producteurs de produits agricoles dans la sous région. Les principales cultures produites comprennent le manioc, l'igname, le taro, la patate douce, la banane plantain, la banane, les légumineuses, les oignons, l'arachide, l'igname, le manioc, le mil, le cacao, le maïs, le riz, le sorgho, le mil, les haricots et les légumineuses. Le Riz, le manioc, l'igname, le mil, le sorgho, les patates douces, et le maïs constituent une partie importante du régime alimentaire en Afrique de l'Ouest (voir l'annexe 2a à 2d pour des volumes de production par les grands producteurs). Bien qu'au fil des ans, la production agricole en Afrique occidentale se soit accrue, l'augmentation s'est traduite par l'expansion des terres cultivées (expansion horizontale) alors que la productivité de la terre reste faible dans l'ensemble du sous-région. En règle générale, la productivité agricole et les rendements sont faibles en Afrique de l'Ouest par rapport aux autres régions en développement du monde. Le Tableau 1.2 de l'OMC (2011) compare l'Afrique de l'Ouest aux autres régions. Il montre que le niveau de productivité le plus élevé en 2009 en Afrique de l'Ouest représentait 52% de celui de l'Amérique latine, 35% de celui de l'Asie et de 66% de celui de l'Asie du Sud. Cela est dû à un certain nombre de facteurs, notamment: les niveaux de mécanisation, le faible niveau d'utilisation des engrais, l'accès limité aux semences améliorées, la dépendance sur l'agriculture pluviale et la mauvaise gestion de l'eau. L'Afrique de l'Ouest n'exploite pas encore pleinement son potentiel pour l'irrigation.

Table 1.2: Production Agricole et Productivité

	Indice de production des cultures		Indice de production alimentaire		Indice de production céréalière (Kilogrammes par hectare)	
	1990	2009	1990	2009	1990	2009
Bénin	53	110	58	116	848	1330
Burkina Faso	62	144	62	136	600	1036
Côte D'Ivoire	71	109	73	120	887	1724
Ghana	43	156	46	155	5411	7201
Guinée	71	133	72	133	1455	1711
Guinée Bissau	72	120	73	122	1531	1422
Liberia	71	115	88	131	1029	1553
Mali	68	162	79	183	726	1588
Niger	64	210	61	186	310	489
Nigeria	60	134	60	135	1148	1598
Senegal	72	130	73	134	795	1135
Sierra Leone	127	204	121	201	1202	989
Gambie	55	114	60	117	1004	1053
Togo	71	109	74	132	747	1136
Autres Régions						
Amérique latine	75,8	128,1	71,2	131,2	2089	3282
Asie de l'Est	69,9	133,1	62,7	135,1	3795	4843
Asie du Sud	78	119,3	74,5	122,7	1926	2628

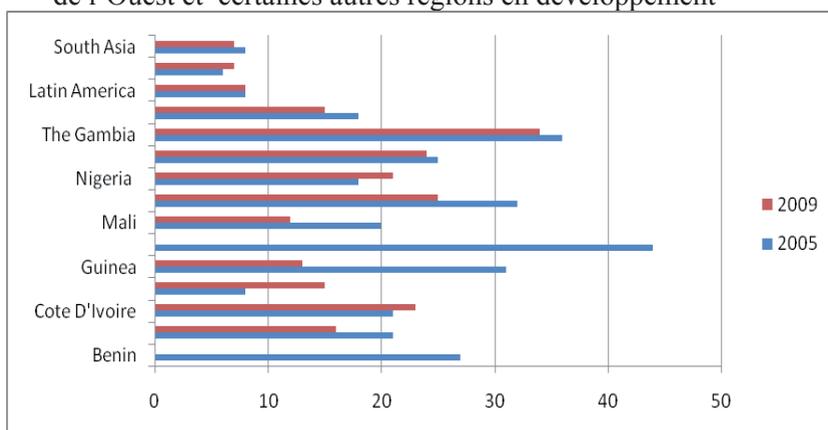
Source: FAO, 2011, pas de données pour le Cape Vert

1.3 Sécurité Alimentaire

5. L'insécurité alimentaire a augmenté dans la sous région en raison du climat imprévisible et de la diminution des précipitations. Les augmentations prévues dans la fréquence et la gravité des inondations et des sécheresses ont soulevé des préoccupations quant à la capacité des pays d'Afrique de l'Ouest à maintenir leur production agricole.

Selon la FAO (2009), près de 40 pour cent des populations ouest-africaines sont sous-alimentés. Ce nombre a presque doublé depuis les années 1970, augmentant à peu près au même rythme que la croissance démographique. La figure 1.1 montre la forte dépendance des pays de la CEDEAO des importations de produits alimentaires en 2009 par rapport à d'autres régions en développement d'Asie du Sud, d'Asie de l'Est et d'Amérique latine. L'Afrique de l'Ouest importe environ 20% de ses besoins alimentaires.

Figure 1.1: Importations de produits alimentaires en% du PIB, Afrique de l'Ouest et certaines autres régions en développement



Source: Banque Mondiale, 2011

6. La réalisation de la sécurité alimentaire reste un défi majeur pour l'Afrique de l'Ouest, ce que nous rappelle la situation alimentaire de cette année. La zone, comme d'ailleurs d'autres parties du Continent, est souvent secouée par des crises alimentaires récurrentes qui durent depuis plusieurs décennies. L'insécurité alimentaire tend à s'aggraver d'année en année dans un contexte aggravé par les effets des changements climatiques, des conflits et divers soubresauts dans les pays, les déficits énergétiques dans la sous région et la crise économique et financière mondiale. Le déficit alimentaire est donc devenu chronique et la forte dépendance du secteur agricole renforce la perte des moyens de subsistance et accroît la prévalence

de la pauvreté surtout dans les couches vulnérables que sont les femmes et les enfants. Le tableau suivant, contenu dans le rapport de la Première Réunion du Comité de Haut niveau sur la Sécurité alimentaire de l'UEMOA du 14 février 2012, montre cette évolution baissière de la production qui traduit clairement une dépendance de plus en plus accrue des pays de l'aide alimentaire.

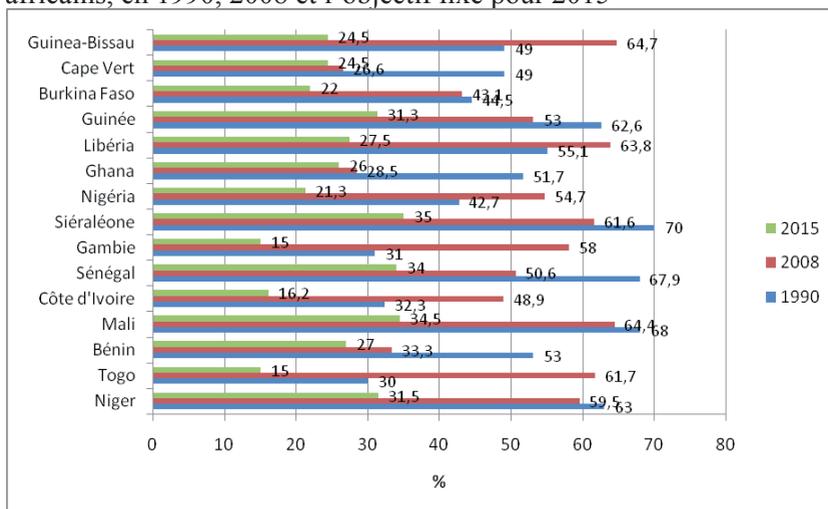
Tableau 1.3: Production céréalière brute et comparaison avec les cinq dernières années. Unités en milliers de tonnes

Pays	Résultats 2010-2011	Résultats 2011-2012	Ecart 2011/2010	Ecart 2006/2010	Ecart (%) Moy (2005- 2009)
Benin	1 527	1 793	17%	37%	45%
Burkina Faso	4 561	3 823	-16%	-1%	4%
Cote d'Ivoire	1 553	1 446	-7%	6%	8%
Guinée Bissau	237	281	19%	36%	39%
Mali	6 418	5 139	-20%	13%	30%
Niger	5 4	3 628	-31%	-14%	-7%
Sénégal	1 768	1 213	-31%	-16%	-12%
Togo	1 046	1 058	1%	10%	15%
Zone UEMOA	22 314	18 873	-18%	3%	11%
Ghana	2 907	2 994	3%	31%	44%
Nigeria	26 885	26 764	-0.40%	-0.20%	0.40%
Liberia	296	298	1%	3%	4%
Tchad	3 248	1 620	-50%	-23%	-12%
Sierra Leone	1 221	1 184	-3%	30%	51%
Guinée	2 852	3 301	-16%	31%	39%
Cap Vert	7	6	-21%	-13%	-2%
Mauritanie	259	124	-52%	-38%	-34%
Gambie	364	242	-33%	-9%	3%
Zone hors UEMOA	38 038	36 533	-4%	3%	6%
Ensemble zone (UEMOA+ hors UEMOA)	60 411	54 914	-9%	3%	8%
Zone CILSS	22 124	16 076	-27%	-5%	5%
Zone CEDEAO	56 905	53 170	-7%	4%	8%

Sources : CILSS/AGRHYMET (Janvier 2012)

7. Une analyse de la disponibilité alimentaire moyenne des pays de l'Afrique de l'Ouest montre le haut degré d'hétérogénéité. Par exemple, en Sierra Leone, la consommation moyenne de calories quotidienne est inférieure au niveau recommandé de 2100 kcal. En Gambie, au Libéria, au Sénégal et en Sierra Leone, la situation s'est détériorée au cours des 10 dernières années tandis qu'au Ghana et au Nigeria, il ya eu une amélioration. Le manque de nourriture constitue une menace sérieuse pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) en Afrique de l'Ouest. La figure 1.2 montre que les progrès réalisés vers l'OMD 1 dans la sous région ont été inégaux. Les données montrent que des progrès significatifs ont été réalisés par le Cap-Vert, le Bénin, le Sénégal et le Ghana (CEA, 2010). Pourtant, le niveau de pauvreté a augmenté et est resté élevé en Guinée-Bissau, au Libéria, au Nigeria, en Gambie, en Côte d'Ivoire et au Togo pendant la même période.

Figure 1.2: Proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté dans les pays ouest-africains, en 1990, 2008 et l'objectif fixé pour 2015



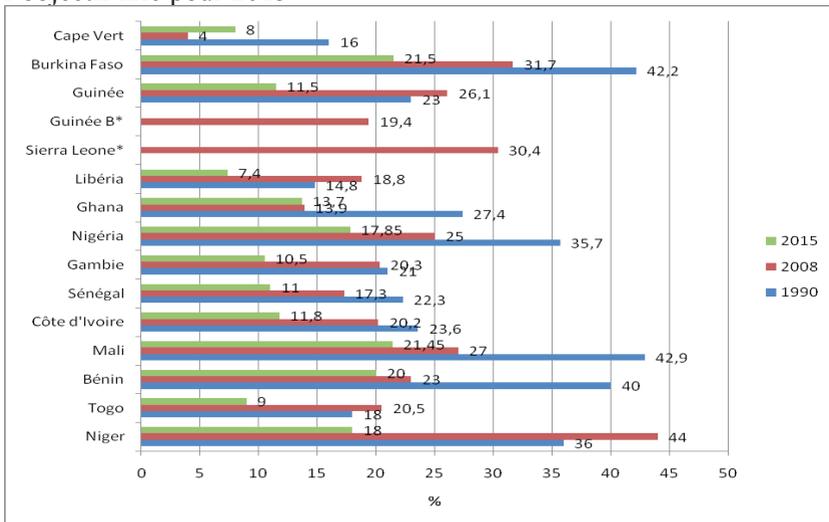
Source: Rapports nationaux sur les progrès des OMD

Notes: Pour 1990, l'indicateur remonte à 1991, pour la Guinée Bissau, à partir de 1992

pour la Gambie, le Nigeria et le Ghana, à partir de 1993 pour le Niger et la Côte d'Ivoire, à partir de 1994 pour le Sénégal, la Guinée et le Burkina Faso, à partir de 1997 pour le Libéria; Pour 2008, l'indicateur date de 2002 pour la Guinée Bissau, de 2003 pour la Gambie, de 2005 pour le Sénégal, de 2006 pour le Togo, le Mali et le Ghana, de 2007 pour le Bénin, la Sierra Leone, le Nigéria, le Libéria, la Guinée et du Cap-Vert.

- La proportion élevée d'affamés et de malnutris est la conséquence de la pauvreté et de la famine (voir aussi l'annexe 3). L'étude CEA (ECA 2010) montre que cinq pays ont enregistré des progrès notables dans la réduction de la malnutrition chez les enfants de moins de cinq ans avec le Cap-Vert, le Bénin et le Ghana ayant déjà atteint l'objectif fixé pour 2015. Pour le Niger, la Guinée Conakry, le Togo et le Libéria, la proportion a augmenté au cours de la période 1990-2008. La figure 1.3 montre la prévalence de l'insuffisance pondérale des enfants (voir aussi l'annexe 3).

Figure 1.3: Prévalence de l'insuffisance pondérale des enfants de moins de cinq ans dans les pays ouest-africains en 1990, 2008 et l'objectif fixé pour 2015



Source : Rapports nationaux sur le progrès des OMD et * UNSD_MDG_2010 données par pays

Notes: Pour 1990 et/ou 2008 les indicateurs non disponibles sont estimés mis à jour selon les données de pays disponibles.

9. La croissance économique positive dont jouit la sous-région ces dernières années, d'une moyenne de 6,3% entre 2009 et 2011, dont certaines résultent de la demande dans le secteur agricole, offre une opportunité pour la sous-région de relever les défis du chômage, de la pauvreté extrêmes et autres défis socioéconomiques.

10. L'aperçu du secteur agricole en Afrique occidentale, l'importance du secteur pour le développement socio-économique et l'ampleur de l'insécurité alimentaire et de la faim dans la sous-région ont été examinées dans le présent chapitre en vue d'illustrer l'importance globale réelle et potentielle du secteur dans le développement socio-économique. Le rôle potentiel du secteur visant à atténuer la pauvreté découle du fait que le secteur emploie environ 60% de la population active et est l'occupation de plus de deux tiers de la population. La croissance du secteur agricole peut augmenter directement les revenus des pauvres, grâce à une demande supplémentaire de main-d'oeuvre et indirectement par l'intermédiaire des relations d'apport, de production et de dépense avec les activités non agricoles dans le secteur rural

CHAPITRE 2: ENVIRONNEMENT POLITIQUE AGRICOLE : CONTINENTAL, RÉGIONAL ET NATIONAL

2.1 Cadre continental

11. Le développement du secteur agricole en Afrique occidentale est soutenu par un environnement politique complémentaire aux trois niveaux continental, régional et national.
12. Au niveau continental, le Programme global de Développement Agricole de l'Afrique (PDDAA) adopté en 2003 par le Nouveau partenariat de l'Union africaine pour le développement de l'Afrique (NEPAD) est le cadre continental pour exploiter le potentiel agricole abondant du continent pour la croissance et le développement socio-économique. En lançant le PDDAA, les Chefs d'Etat et de gouvernement ont souligné l'importance d'une «révolution verte» dans le développement socio-économique en Afrique. Le PDDAA, grâce à ses quatre piliers (encadré 2.1), vise à éliminer la faim et à réduire la pauvreté grâce à l'agriculture et faciliter ainsi l'ensemble socio-économique

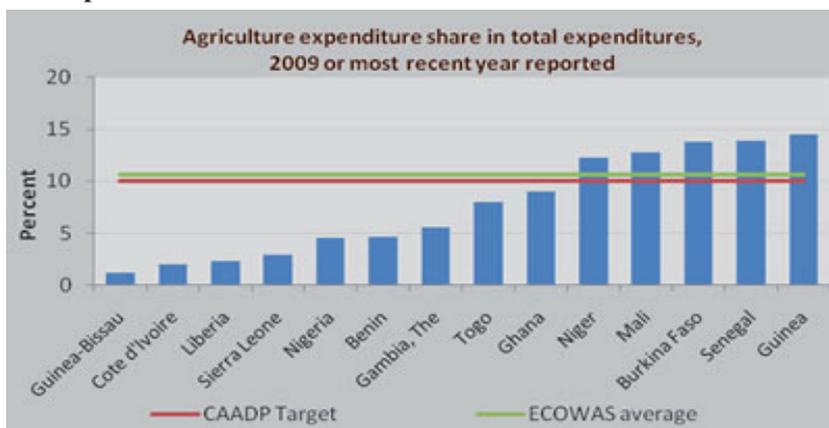
Encadré 2.1: Les piliers du PDDAA

- Pilier 1:** L'Accroissement des terres cultivables et avec la mise en oeuvre des systèmes d'irrigation et de gestion rationnelle de l'eau.
- ✓ **Pilier 2:** Fourniture d'infrastructure et de capacités commerciales rurales afin de faciliter l'accès aux marchés.
 - ✓ **Pilier 3:** Augmenter la fourniture en produits alimentaires, réduire la faim et améliorer les réponses aux crises alimentaires.
 - ✓ **Pilier 4:** Enhanced agriculture research and dissemination and adoption of improved technologies.

Source: Union Africaine, 2006

13. Grâce à ces quatre piliers, le PDDAA vise à répondre et à inverser, d'une manière globale et durable, les défis auxquels fait face le secteur au cours des 30 dernières années, causés par l'impact des programmes d'ajustement structurel et de la production (faible productivité) et les contraintes de commercialisation. Pour atteindre cet objectif global, les dirigeants africains ont convenu, à travers la Déclaration de Maputo, à accroître les investissements publics dans l'agriculture par un minimum de 10 pour cent de leurs budgets nationaux annuels et d'augmenter la productivité agricole d'au moins 6 pour cent (de l'Union africaine, 2006). Ces objectifs devaient être atteints d'ici 2008 et maintenus par la suite. Selon une étude de 2008 du NEPAD, en 2007, quatre pays de la CEDEAO, le Bénin, le Burkina Faso, le Nigeria et le Cap-Vert dépensaient déjà entre 5 et 10% des budgets nationaux sur l'agriculture. Le Sénégal, le Mali et le Niger ont dépensé plus de 10%. Le reste de la sous-région était en dessous du seuil (voir annexe 4). Un rapport de ReSAKSS, en en servant de 2009, montre que le Niger, le Mali, le Burkina Faso, le Sénégal et la Guinée atteint le seuil de Maputo (Figure 2.1).

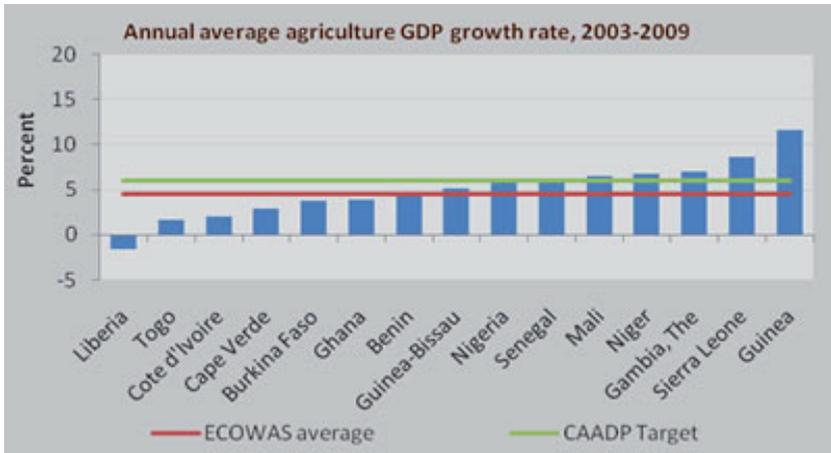
Figure 2.1: Part des dépenses dans l'agriculture dans les dépenses totale de la CEDEAO



Source: ReSAKSS, 2011

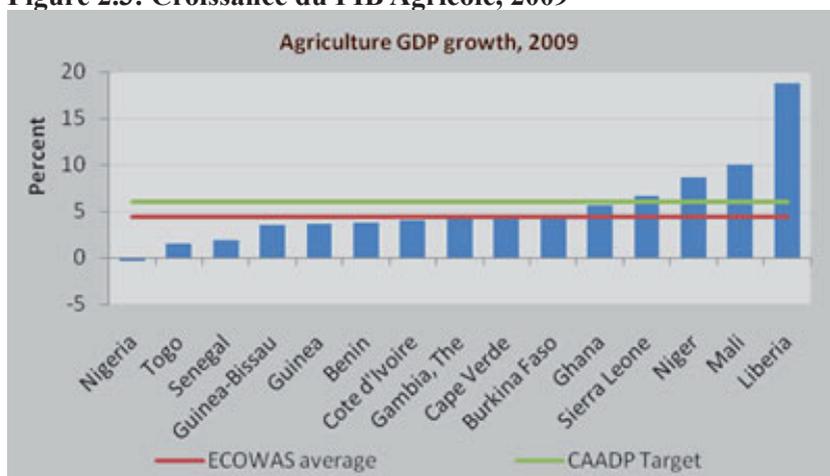
14. En utilisation les données du Rapport des Nations Unies sur le Développement Mondial, ReSAKSS (2011) montre que les secteurs agricoles du Nigeria, du Sénégal, du Mali, du Niger, de la Gambie, de la Sierra Leone et de la Guinée ont atteint le seuil de Maputo de 6% de croissance pour la période 2003 - 2009 (Figure 2.2) . En 2009, ces données montrent que seul le Ghana, la Sierra Leone, le Niger, le Mali et le Libéria ont atteint le taux de 6 pour cent de croissance (Figure 2.3).

Figure 2.2: Taux Annuel Moyen de croissance du PIB agricole, de 2003 à 2009



Source: ReSAKSS, 2011

Figure 2.3: Croissance du PIB Agricole, 2009



Source: ReSAKSS, 2011

15. L'Initiative Développement de l'Agrobusiness et des Agro-industries (ID3A), une composante du PDDAA, donne une vision commune du continent sur le développement agro-alimentaire et agro-industriel. Le cadre institutionnel pour les Initiatives est le cadre du PDDAA, notamment dans le pilier II. L'ID3A est conçue pour stimuler l'évolution d'agro-industries et d'Agrobusiness concurrentiels, durables et inclusifs en Afrique comme une voie vers une croissance économique accélérée et la sécurité alimentaire par le biais des chaînes de valeur. en voie de développement. L'D3A cherche à étudier et développer le potentiel offert par les marchés agroalimentaires nationaux et régionaux, les possibilités de substitution des importations des denrées alimentaires à plus forte valeur, le taux rapide d'urbanisation et la demande internationale et les possibilités et priorise l'amélioration de la productivité et de la valeur ajoutée. Sa vision est celle d'une agriculture africaine qui doit être hautement productive et rentable avec d'importants systèmes de la chaîne de valeur qui utilisent leur dynamique pour créer des marchés pour les petits et moyens agriculteurs d'ici 2020. Grâce au partage des connaissances et l'harmonisation des programmes et des programmes d'investissement qui mettent

l'accent sur la transformation des produits agricoles en des produits à haute valeur ajoutée, l'ID3A cherche à renforcer l'effet multiplicateur de l'agriculture. L'appui sera dans quatre domaines principaux: générer des politiques favorables; développer des compétences et la chaîne de valeur des technologies, créer des initiatives et des services appropriés, et élaborer des mécanismes d'atténuation des risques de financement et elle cherche à s'assurer que l'agriculture facilite la réduction de la pauvreté.

16. Les Communautés économiques régionales (CER) constituent les bases de construction de l'Union africaine et sont donc un moyen pour la mise en oeuvre des politiques continentales et priorisent les quatre piliers du PDDAA (encadré 2.1) afin de refléter la focalisation régionale.

2.2 Cadre politique régional et national

17. Le cadre politique agricole régional en Afrique de l'Ouest se compose de la politique agricole de la CEDEAO et de la Politique agricole de l'UEMOA et d'autres politiques et programmes d'appui nationaux et régionaux.
18. **CEDEAO:** L'adoption de la Politique agricole commune (PACEDEAO) en Afrique de l'Ouest en 2005, qui est basée sur la plate-forme et les priorités du PGDAA démontre l'engagement de la CEDEAO à relever les défis dans le secteur agricole. Le PACEDEAO met l'accent sur l'amélioration de la productivité agricole dans les cultures vivrières et d'exportation et l'élimination de la pauvreté et de la faim dans la région et, surtout, l'amélioration des moyens de subsistance de la population rurale (CEDEAO, 2011). Le principe de la souveraineté alimentaire inscrit dans la politique de la CEDEAO témoigne de l'importance que la sous-région attache à l'élimination de la faim et la réalisation de l'autosuffisance. Les objectifs spécifiques du PACEDEAO sont indiqués dans l'encadré 2.2.

Encadré 2.2: Objectifs du PACEDEAO

- ✓ Sécurité Alimentaire pour les populations ouest-africaines.
- ✓ Réduire la dépendance alimentaire et atteindre la souveraineté alimentaire.
- ✓ Intégration des producteurs dans les marchés.
- ✓ Créer des emplois rémunérés avec des revenus garantis afin d'améliorer le niveau de vie en milieu rural et fourniture de service aux zones rurales.
- ✓ Assurer que les systèmes de production appuient l'utilisation durable des ressources.
- ✓ Atténuer la vulnérabilité de l'Economie Ouest Africaine en éliminant les facteurs d'instabilité et d'insécurité régionale.
- ✓ Adopter des mesures appropriées de financement.

Source: Commission de la CEDEAO, 2009

19. L'opérationnalisation de l'ECOWAP / PDDAA a été traduite en six thèmes dont (i) le développement de l'eau, (ii) la gestion des autres ressources naturelles partagées (iii) le développement durable des exploitations agricoles; (iv) les marchés et les chaînes d'approvisionnement; (v) la prévention et la gestion des crises alimentaires et autres catastrophes naturelles, et (vi) le renforcement institutionnel. L'adoption de l'Initiative régionale pour la production alimentaire et la lutte contre la faim en 2008 a abouti à la révision de ces priorités en trois axes: (i) accroître la production alimentaire; (ii) faciliter l'échange de marché, et (iii) réduire la vulnérabilité aux crises alimentaires et la promotion d'un accès stable et durable à la nourriture.
20. De nombreuses interventions ont été mises en œuvre pour concrétiser l'ECOWAP et avec lui le PDDAA en Afrique occidentale. Il s'agit notamment du développement du programme d'investissement agricole régional, qui a été domestiqué par les programmes nationaux d'investissement agricole (PNIA) au niveau des États membres.

21. La mise en œuvre de l'Initiative régionale pour la production alimentaire et de la Lutte Contre la Faim associe la réforme de la politique, l'investissement et l'appui aux agricultrices et aux organisations paysannes et la gestion des instruments de régulation du secteur. Les programmes de première génération sont prévus pour 2014. En outre, une configuration institutionnelle intègre l'Agence Technique Régionale de l'Agriculture et de l'Alimentation et un Fonds Régional pour l'Agriculture et l'Alimentation a été mis en place.
22. **UEMOA:** La politique agricole de l'Union (PAU) a été adoptée en 2001. Elle vise à « contribuer de manière durable à la satisfaction des besoins alimentaires de la population, au développement économique et social des Etats membres et à réduire la pauvreté, en permettant : a) de réaliser la sécurité alimentaire, en réduisant la dépendance alimentaire au sein de l'Union par une amélioration de la productivité des exploitations familiales et par un meilleur fonctionnement des marchés des produits agricoles ; b) d'améliorer les conditions de vie des producteurs par un développement de l'économie rurale, la revalorisation du statut social des agriculteurs et par une meilleure rémunération des produits agricoles ». La Commission a également adopté une Politique commune d'Amélioration de l'Environnement (PCAE) en 2008 pour venir en complément dans le but d'assurer le développement d'une agriculture durable et mieux faire face aux défis du Changement climatique.
23. Pour sa mise en œuvre, l'Union a adopté des actions structurantes avec la mise en place d'un cadre institutionnel, des instruments de pilotage et de financement et des mesures réglementaires. Des programmes d'appui aux Etats membres dans plusieurs domaines ont été lancés prenant en compte les effets des changements climatiques. Les principaux programmes sont :
- Projet régional de mise en valeur des terres de l'office du Niger, au Mali ;
 - Programme régional d'appui à la mise en œuvre des programmes

nationaux d'adaptation au changement climatique dans les secteurs de l'eau et de l'agriculture, par l'aménagement de 1000 ha par pays à des fins agro-sylvo-pastorales et halieutiques ;

- Amélioration de la compétitivité des filières agricoles et animales prioritaires ;
- Harmonisation des réglementations et de renforcements des capacités des Etats membres en matière de sécurité sanitaire des animaux, des végétaux et des aliments ;
- Mise en place du Système d'Information Agricole Régional (SIAR) ;
- Plan d'aménagement concerté des pêches et de l'aquaculture ;
- Approvisionnement en intrants agricoles ;
- Programme régional d'hydrauliques villageoises ;
- Programme régional de biosécurité de l'UEMOA, en vue d'une bonne maîtrise des biotechnologies modernes, etc.

24. Pour le financement de sa politique agricole, l'UEMOA dispose du Fonds d'Aide à l'Intégration Régionale (FAIR) et du Fonds Régional de Développement Agricole (FRDA).

25. Avec la crise alimentaire de 2008 marquée par une flambée sans précédent des prix des produits agricoles, tous les pays de l'Union ont vu se dégrader leur situation macroéconomique du fait des soutiens budgétaires massifs. L'Union a fourni des appuis financiers directs aux Etats membres tout en les invitant à accroître les allocations budgétaires destinées à l'agriculture conformément à l'esprit de la Déclaration de Maputo.

2.3 Les politiques Etatiques

26. Conformément à l'esprit du Programme détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) les Etats ont adopté des politiques agricoles assorties de Programmes Nationaux d'Investissement Agricole (PNIA). A travers ces PNIA les Etats membres ont élaboré des stratégies ciblées et des programmes visant à améliorer la productivité agricole. L'Encadré 2.3 est un résumé du PNIA Gambien montrant sa fiabilité.

Encadré 2.3: Programme National Gambien pour l'Investissement Agricole

Le Programme national d'investissement agricole Gambien (GNAIP) fournit la base de développement des programmes nationaux et régionaux pour relever les défis de développement agricole. L'objectif principal Du GNAIP est d'augmenter la contribution du secteur agricole à l'économie nationale. Le GNAIP combine politique, institutionnel, infrastructurel et liées à la technologie des mesures pour faire face aux multiples contraintes de l'offre au développement agricole dans le pays. Il se concentre sur les petits agriculteurs et moyennes entreprises, comme les précurseurs de l'agriculture à grande échelle et le développement d'un secteur agro-alimentaire viril et la facilitation de l'accès aux marchés et la promotion de la valeur ajoutée. Les produits d'intérêt de l'initiative comprennent, le riz, le bétail, l'arachide, le mil, le sésame, la noix de cajou, poisson et l'horticulture.

Source: Pacte Gambien PDDAA 2009

27. Conformément au Plan d'Action de la CEDEAO / PDDAA (2005-2010), dix pays ouest-africains avaient signé des pactes pour le développement agricoles en 2009 (voir annexe 5 pour l'orientation des pactes). Le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire et le Sénégal signés des pactes en 2010 et en Guinée Bissau en 2011 (NEPAD, 2011). Les plans d'investissement pour les pactes pour tous les pays de la CEDEAO ont été examinés et la plupart avaient tenu des réunions d'affaires en Juin 2011, sauf pour le Burkina Faso, Côte d'Ivoire et la Guinée-Bissau. Ils décrivent les objectifs de développement de chaque pays, le rôle de l'agriculture, les actions à entreprendre et la mise en oeuvre des plans, en particulier les plans d'investissement et les stratégies de financement et de partenariats.
28. Des initiatives hardies ont même vu le jour, au niveau des Etats, conduisant à la mise en œuvre d'actions concrètes au profit de

l'agriculture. On peut citer par exemple le cas du Sénégal qui a multiplié ces dernières années les mesures favorables à l'agriculture, entre autres : la Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale (LOASP), le Plan REVA (Retour Vers l'Agriculture), le Programme National de Développement Agricole (PNDA), le Cadre de Dépenses Sectoriel à Moyen Terme (CDS-MT 2008-2010) qui vise à optimiser les investissements par une gestion axée sur les résultats et enfin la GOANA. Les mesures prises ont permis d'atteindre en général des résultats remarquables sur certains produits. Au niveau du Niger la mise en œuvre de l'Initiative « 3 N » (**voir encadré**) vise à mettre les populations nigériennes à l'abri de la famine et de leur garantir les conditions d'une pleine participation à la production nationale et l'amélioration de leurs revenus. La plupart des pays membres de la CEDEAO ont pris des mesures similaires qui ont permis d'obtenir des résultats globalement encourageants.

Encadré 2.4: les 3N du Niger

1). Rappelant le programme du Président de la 7^e République du Niger, la déclaration de politique générale du gouvernement du 16 Juin, 2011 a mis l'accent sur l'Initiative «3N: les Nigériens Nourrissent les Nigériens», comme l'une des actions majeures à prendre pour assurer la sécurité alimentaire. Et il doit être considéré comme une étape de la «renaissance Niger» marqué par le retour à un processus de planification d'un outil de développement majeur de gestion. L'initiative consiste notamment en un ensemble de stratégies destinées à :

- Permettre l'amélioration du niveau de la productivité brute des céréales par an à partir de 3 à 5 millions de tonnes;
- Développer et moderniser les infrastructures hydro-agricoles existantes (barrages de Kandadji, les mini-barrages, la création de marais, des cultures le long du fleuve) pour appliquer la promotion de cultures à haute valeur commerciale
- Un meilleur stockage des récoltes et la conservation sur une longue période,
- Promotion de l'investissement agricole à travers un meilleur

accès aux prêts et autres facilités nécessaires ;

- Favoriser le développement de l'environnement, la gestion durable des ressources naturelles,
- Appuyer et relancer la recherche agricole par le renforcement et le développement des capacités des centres nationaux de promotion des produits de haute chaîne de valeur;
- Promouvoir et faciliter l'accès aux crédits agricoles et les petites subventions

Toutes ces stratégies doivent être traduites en un plan opérationnel au Niger à l'horizon 2035 (déclaration générale de Son Excellence, l'Honorable Premier Ministre, Chef du Gouvernement de la République du Niger, M. Brigi RAFINI, Juin 2011).

29. D'autres États membres ont mis en place diverses initiatives nationales à long terme visant à renforcer l'autosuffisance alimentaire tels que, l'Initiative riz au Mali et PUSA au Bénin. Celles-ci ont contribué à la croissance du secteur. En vertu de ces programmes des subventions, des engrais ainsi que des crédits ont offerts aux agriculteurs. Par exemple, grâce à PUSA, le Bénin a été en mesure d'étendre les terres irriguées et les rizeries construites.
30. Malgré l'existence de ces cadres élaborés, la mise en oeuvre a été lente en raison de nombreux défis, notamment (i) le manque de capacité à articuler et à domestiquer les programmes continentaux au niveau national, (ii) le manque de ressources financières pour mettre en oeuvre les programmes nationaux (iii) l'instabilité politique qui détourne les ressources vers la sécurité et les priorités de défense et (iv) le caractère volontaire des initiatives continentales n'oblige pas les pays à respecter les obligations. Le mécanisme de conformité ne prévoit pas de sanctions, et donc les États membres ne sentent aucune pression pour se conformer.
31. Ce chapitre a discuté des diverses initiatives visant à renforcer l'agriculture dans la sous-région grâce à des initiatives continentales, sous régionales et nationales. Les efforts déployés

par les États membres en vue d'adhérer à la Déclaration de Maputo ont été discutés. Le chapitre a aussi abordé la collaboration entre les communautés économiques régionales, les États membres, les OIG et les partenaires au développement pour mettre en oeuvre les programmes agricoles et identifié la signature de pactes comme une étape clé au niveau national.

CHAPITRE 3: LE POTENTIEL AGRICOLE DE LA RÉGION DE LA CEDEAO

3.1 Aperçu sur Ressources naturelles de la région

32. L'Afrique de l'Ouest possède d'importantes ressources naturelles et agricoles, y compris les terres agricoles, les plans d'eau et les rivières, les forêts et la faune, le bétail, les minéraux, et le gaz et le pétrole. Une superficie de 5.112.903 kilomètres carrés (plus de 236 millions d'hectares) offre un énorme potentiel agricole. Le terrain est traversé par un des grands fleuves d'Afrique, y compris le fleuve Niger, le fleuve Benue qui joint le fleuve Niger, le fleuve Volta au Ghana et le fleuve Mano qui quitte la Sierra Leone en passant par le Libéria.

33. Le facteur le plus fondamental qui influence la production agricole est la disponibilité des terres et ce n'est pas une denrée rare en Afrique occidentale. Sur le plan topographique, la terre est généralement accidentée, de plaines et expansive, parsemées de vallées fluviales, les icebergs et les roches de granit. La partie nord du territoire de l'Afrique de l'Ouest est propice à la mécanisation agricole et à la culture. Le sol est riche en minéraux végétaux, en particulier les dépôts alluviaux du fleuve Niger et de ses affluents ainsi que les berges des autres fleuves. Le plateau du delta du fleuve Niger au Mali est le berceau de l'agriculture dans ce pays. La terre est une ressource nécessaire pour les cultures, les animaux et la foresterie et comme on peut le voir dans le tableau 3.1, seulement 28% des terres favorables à la plantation Afrique de l'Ouest ont été utilisés en 2005.

Tableau 3.1: Disponibilité de terres en Afrique de l'Ouest

Country	Terres arables (ha)	Surfaces cultivées (ha)	% de terres arables cultivées 2005	Paturage (1000 ha)	Forêts (1000 ha)
Bénin	2 710 000	1 900 000	70.0	550	N/A
Burkina Faso	7 487 000	3 487 000	36.7	6 000	7 668
Cap- Vert	67 000	42 000	62.6	25	1
Côte d'Ivoire	20 350 000	2 950 000	14.4	13 000	N/A
Gambie	378 000	185 000	49.0	134	53
Ghana	13 950 000	3 600 000	26.0	8 350	N/A
Guinée	12 185 000	885 000	72.6	1 070	N/A
Guinée Bissau	1 424 000	344 000	24.0	1 080	594
Liberia	2 595 000	380 000	14.6	2 000	N/A
Mali	33 275 000	3 341 000	10.0	3 000	6 601
Niger	15 714 000	464 000	28.0	11 160	1 396
Nigeria	70 000 000	28 200 000	40.0	39 200	N/A
Sénégal	8 002 000	2 314 000	29.0	5 688	4 184
Sierra Leone	2 740 000	484 000	17.6	2 200	N/A
Togo	3 630 000	2 510 000	69.0	1 000	N/A
CEDEAO	196 322 000	54 990 000	28.0	80 737	N/A

Source : FAO/AQUASTAT (Adaptation de Blein Roger et al, 2008)

34. Le climat en Afrique de l'Ouest est dominé par son caractère saisonnier et son intensité. Le mouvement saisonnier des vents

humides de mousson ouest-africains dicte la pluviométrie et les pratiques de production agricole dans la région. Les précipitations sont plus élevées autour de la côte sud-ouest où les Républiques de Guinée, de Libéria et de Sierra Leone se trouvent, avec des précipitations atteignant 4.000 mm par an. Sur le reste de la côte de la Sierra Leone au golfe Nigérian du Biaffra la pluie atteint 3.000 mm par an. Cependant, il ya une baisse de la pluviométrie dans le sud-ouest du Ghana, où seuls 2.200 mm par an sont enregistrés. Les précipitations diminuent à mesure que l'on va de la côte au nord de l'Afrique occidentale où, souvent, moins de 50 mm de précipitations sont enregistrés. Cette rareté des précipitations conduit à la sécheresse et à des tensions de moyens de subsistance des populations humaines et animales dans ces parties de la région. Entre les versants humides des zones côtières et les étendues sèches du Sahel au nord, on passe à travers les zones semi-humides qui soutiennent diverses cultures, en particulier les racines et tubercules et les céréales comme le maïs et le sorgho.

35. Le couvert végétal de l'Afrique occidentale suit la pluviométrie du sud au nord. Il ya le marais côtier, suivi par la zone de mangrove avec des arbres aériens ou flottants. La côte contient des cocotiers et des palmiers à huile. Ensuite, il ya la zone de forêt avec de grands arbres à bois comme l'obeche, l'iroko, l'acajou avec des lianes et des sous-bois à l'aide desquels les grands arbres fournissent de l'ombre. Le sol est riche car il reçoit de la matière organique à partir de la chute des feuilles et des branches en décomposition et d'autres matières. Cependant, la zone est difficile de travailler en ce qui concerne les activités agricoles et ne se prête pas à la mécanisation facile contrairement à la Guinée et au Soudan qui sont des zones de savane au nord de la forêt et les zones des forêts de feuillus.
36. Comme on le verra plus tard, le large éventail d'écosystèmes de l'Afrique occidentale constitue une base productive pour une large gamme de cultures, le bétail et, bien sûr, de la faune. Les exploitations sont généralement de petites exploitations familiales, environ 1 - 2 ha, et s'appuient sur une technologie et des méthodes agricoles

rudimentaires et la main-d'oeuvre familiale constitue l'apport principal dans les opérations familiales. Il ya également de grandes exploitations mécanisées hautement qui parsèment le paysage de la région. Ces exploitations sont d'environ 50 ha chacune et on les trouve principalement dans les régions de savane où la mécanisation peut être facilement pratiquée. Ces exploitations sont détenues par les intérêts corporatistes dans une pratique d'intégration qui sauvegarde les matières premières pour leurs industries. Cela est particulièrement vrai pour les céréales, les tubercules et les cultures d'arbres, en particulier les agrumes.

37. La population de l'Afrique occidentale est d'environ 300 millions et devrait atteindre 500 millions en 2030, étant donné le taux d'accroissement démographique actuel d'environ 3 pour cent par an. Il ya plus de 500 groupes distincts en Afrique occidentale, faisant de la sous région l'une des régions les plus ethniquement diversifiées dans le monde. Le Nigeria avec 150 millions d'habitants abrite la plupart de la population composée de plus de 250 groupes ethniques. Comme le montre le tableau 1.1, environ 60 pour cent de la population d'Afrique de l'Ouest vivent dans des zones rurales et dépendent de l'agriculture pour leur subsistance.
38. Comme on peut le voir dans le tableau 1, environ 70% de la superficie irrigable dans la CEDEAO était disponible pour l'agriculture en 2005.
39. Le potentiel en terres irrigables de la sous-région est estimé par la FAO à peu près à 8,9 millions d'hectares dont moins de 10 % sont mis en valeur (920 000 ha) à des fins de production de riz, de canne à sucre et de légumes pour l'essentiel. (cf. tableau n°2). Une évaluation récente de la CEDEAO estime ce potentiel à 10 millions d'hectares ; le Nigeria avec le Delta maritime du fleuve Niger, détiendrait la plus grande part de ce potentiel (plus de 4 million ha) localisée en zone humide, alors que le Mali viendrait en deuxième position avec plus de 2,2 millions d'hectares, dont près de 1,8 million dans la seule vallée du fleuve Niger (CEDEAO, 2009). Des

organisations de bassins sont déjà bien implantées dans la sous-région et disposent chacune d'un vaste programme d'investissement à la fois pour la mise en valeur du potentiel irrigable dans sa zone d'intervention mais aussi pour la promotion des autres activités comme l'énergie et le transport notamment. Il s'agit de :

- L'Autorité du Bassin du Niger (ABN) dont le programme d'irrigation sera porté de 265 000 ha en 2005 à 1,6 million ha en 2025 ;
- L'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS) vise la mise en valeur de 370 000 ha, une production d'électricité de 800 GWH et 1500km de route bitumée à court terme et la navigation sur 905 km de St-Louis au Sénégal à Kayes au Mali ;
- L'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Gambie (OMVG) qui dispose de plans d'aménagement et de développement des fleuves Gambie, Kayanga/Géba et Koliba/Corubal;
- Le Liptako-Gourma.

40. Les données du tableau 3.2 montrent que le Ghana et le Nigeria disposaient de près de 50% of du potentiel d'irrigation de la sous - région en 2005. **Le fait que plus de 80%** du potentiel est dans les zones humides et semi-humides signifie que les zones qui se prêtent naturellement à la production agricole sont encore disponibles en Afrique occidentale. Les Annexes 6a à 6c du Rapport sur le Développement Mondial (2011) montrent l'état actuel de la terre en Afrique occidentale et démontre le potentiel inutilisé.

Tableau 3.2: Potentiel d'irrigation de la sous région de la CEDEAO

Pays	Superficie (000 ha)	Part du potentiel régional (%)
Bénin	322 000	4
Burkina Faso	165 000	2
Cap- Vert	3 110 000	0
Côte d'Ivoire	475 000	5
Gambia	80 000	1

Ghana	1 900 000	21
Guinée Bissau	281 000	3
Liberia	600 000	7
Mali	566 000	6
Niger	270 000	3
Nigeria	2 331 000	26
Sénégal	409 000	5
Sierra Leone	807 000	9
Togo	180 000	2
CEDEAO	8 909 000	100
zones humides et semi humides	7 496 000	84
Zones sèches et arides	1 413 000	16

Source : FAO/AQUASTAT (Adaptation de Blein Roger et al, 2008)

41. Concernant les ressources en eau, il est établi que tous les pays de la sous-région à l'exception du Cap Vert et du Burkina Faso regorgent d'une disponibilité en eau douce renouvelable supérieure à la norme internationale de rareté. Pour les ressources hydriques de surface, sur un potentiel en eau renouvelable estimé à 1 057, 5 milliards de mètres cubes, seulement 19,6 milliards de mètres cubes sont drainées à des fins agricoles soit moins de 2 % (FAO, 2001). Quant aux eaux souterraines, elles sont estimées à peu près à 316,7 milliards de mètres de cubes. De plus, il est estimé en moyenne à 3 765 milliards de mètres cubes la quantité d'eau qui tombent chaque année en Afrique d'Ouest ; 77% de ces eaux sont concentrées dans les zones subéquatoriales et semi-humides. Les bas-fonds quant à eux, avec un potentiel de l'ordre de 2 à 5 % des surfaces en Afrique de l'Ouest (Blein and al., 2008) sont favorables au développement de l'agriculture, notamment la riziculture.

42. Toutes ces potentialités sont principalement réparties dans trois grandes zones agro écologiques qui, en dépit de la diversité de leur système de production, offrent une importante possibilité d'échanges de produits fondés sur des complémentarités qui militent en faveur de l'intégration sous régionale (Cf. Annexe 3). Il s'agit :
- ❖ De la zone subéquatoriale côtière plus humide et dominée par une production constituée de racines, tubercules, bananes plantains, riz et maïs ; à cela s'ajoute les productions des cultures de rente telles que les plantations de bois d'œuvre, de palmiers à huile, d'ananas, d'hévéas, de cocoteraies, de cacaoyers, de caféiers, de Kolatiers ; c'est aussi une zone où fonctionnent de véritables unités agro-industrielles ;
 - ❖ De la zone centrale semi-humide qui se caractérise par une grande diversité de productions : igname, manioc, maïs, riz, sorgho, mil, haricot, légumineuses, ainsi que des plantations de manguiers, d'agrumes, de cacaoyers, de caféiers, d'anacardiens et espèces naturelles comme le Karité et le Néré ; c'est aussi dans cette zone qui est la plus vaste superficie s'étendant sur les $\frac{3}{4}$ des pays membres, que prolifèrent les cultures cotonnières;
 - ❖ Et enfin de la zone sèche qui correspond grossièrement à la zone sahéenne et sub-sahéenne ; elle est dominée en grande majorité par les cultures céréalières (sorgho, mil, niébé, riz, arachide,..) et quelques cultures irriguées (riz, blé, oignon, tomate,...) ; c'est aussi le principal bassin d'élevage de la CEDEAO.
43. Enfin, il existe localement un important potentiel en ressources naturelles pour la production d'engrais phosphatés destinés à l'agriculture. L'Afrique de l'Ouest dispose en effet de nombreux gisements naturels de phosphate dont le potentiel total est estimé à environ 2,23 milliards de tonnes. Les principaux gisements actuellement exploités ou qui l'ont une fois été se trouvent au Bénin (Mekrou), au Burkina Faso (Kodjari), au Mali (Tilemsi), au Nigéria (Abeokuta), au Sénégal (Taïba) et au Togo (Hahotoe-Kpogame) (CEDEAO, 2009).

44. Ces ressources foncières offrent la possibilité pour la production de diverses cultures, principalement le sorgho et le mil dans les pays sahéliens, avec un peu de riz (Mali, principalement) et le manioc, le maïs, le riz, les racines et tubercules dans les pays côtiers et ceux du centre où les précipitations sont raisonnables.

3.2 Production des cultures

45. Les quinze pays de la CEDEAO possèdent les capacités et potentiels différents dans la production de cultures. Le Nigeria, le Ghana et la Côte d'Ivoire sont les trois principaux producteurs de produits agricoles en Afrique de l'Ouest. Le Nigeria est le principal pourvoyeur d'aliments pour la plupart des cultures, principalement en raison de : ses différents écosystèmes, ses ressources en eau de surface et souterraines, environ 2,3 millions d'hectares de terres irrigables et 8 autres millions d'hectares de plaines qui peuvent être cultivées pendant la saison sèche.
46. Comme indiqué précédemment, l'Afrique de l'Ouest produit du manioc, de l'igname, du taro, de la patate douce, de la banane plantain, de la banane, des légumes, des oignons, de l'arachide, du maïs, du riz, du sorgho, du mil, du coton, et des haricots. De grandes quantités d'oignons et de petits pois sont produites au Niger. Le Burkina Faso et le Mali sont les principaux producteurs de coton. Les pays côtiers et tropicaux comme le Bénin, le Togo, le Ghana, la Côte d'Ivoire, le Libéria et la Sierra Leone produisent, en quantités variables, le cacao, le café, le caoutchouc en que 3 cultures fruitières et le manioc, l'igname, la banane, le riz, le maïs, le sorgho, le mil, et une gamme d'autres produits que les cultures vivrières. Ils produisent également du bétail, principalement les ruminants, dans les zones nord des pays plus sèches. La Guinée et la Guinée Bissau sont des pays agricoles car la majorité de leurs populations pratiquent l'agriculture et la pêche. La Guinée produit un peu de café, du riz, de l'ananas, de la banane, du manioc et de la patate douce et possède de surcroît des terres agricoles en friche. La

Guinée-Bissau produit du maïs, du riz, des noix de cajou, du haricot et autres. Le Sénégal et la Gambie sont producteurs d'arachide principalement, produisent aussi des quantités importantes de riz, de maïs, de millet, de sorgho, de manioc, de sésame et de tomate. Le Sénégal et la Gambie ont un cheptel abondant, principalement les ruminants. Le Cap-Vert produit de la banane, du maïs, de la patate douce, des haricots et du poisson.

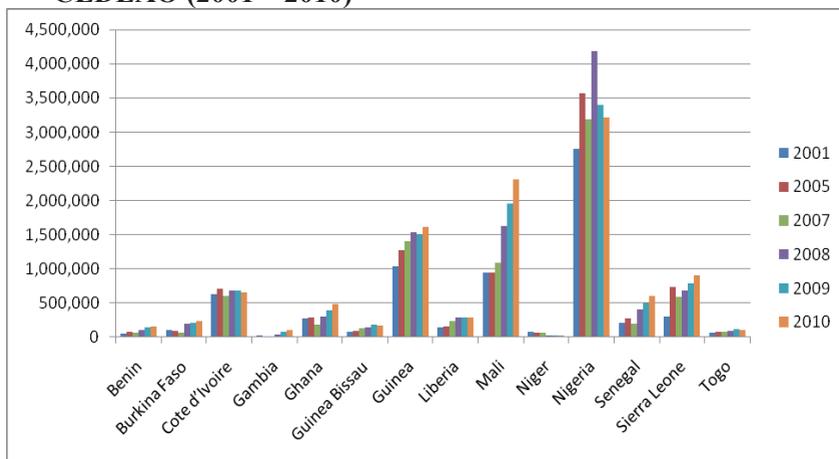
47. Le riz, le manioc, l'igname, le mil, le sorgho, les patates douces et le maïs constituent une partie importante du régime alimentaire en Afrique de l'Ouest et, partant, l'analyse de cette section se consacre à ces cultures.

48. **Riz:** À l'exception du Cap-Vert, tous les pays d'Afrique de l'Ouest produisent des quantités variables de riz (voir les données de riz dans le 1a annexe). Les principaux producteurs sont le Nigeria (qui a produit 3,2 millions de tonnes de paddy en 2010, le Mali (2,3 millions de tonnes), la Guinée (1,6 millions de tonnes) et la Sierra Leone (0,91 millions de tonnes). Les autres producteurs importants sont la Côte d'Ivoire, le Sénégal et le Ghana. Cependant, aucun de ces pays n'est autosuffisant en riz et la sous-région doit s'appuyer sur des importations pour couvrir le déficit. Comme on le voit à la figure 3.1, le Nigeria est le plus grand producteur de riz dans la région. Malgré cela, il est également le plus grand importateur de riz d'Afrique de l'Ouest, en important environ un million de tonnes par an. Pourtant, il possède le plus grand potentiel de riz de la sous région, avec 2,4 millions d'hectares de terres, suivie par la Guinée avec un million d'hectares et le Mali avec 0,5 million d'hectares. Bien que le Mali soit presque autosuffisant en riz et ait des perspectives d'exportation vers les pays de la région, tous les autres pays d'Afrique de l'Ouest sont des importateurs nets.

49. Le riz d'Afrique de l'Ouest fait face à la concurrence du marché intérieur contre le riz importé, qui est généralement mieux emballé et de qualité compétitive. En raison de ces différences (réelle ou fausse), il ya différence de prix et les consommateurs ont tendance

à préférer les marques importées. Cela crée alors un défi aux producteurs locaux, car il fait chuter les prix et agit sur les tentatives d'extension de la production de riz, perpétuant ainsi la dépendance des importations. Les problèmes de qualité et d'emballage doivent être traités de façon à reconquérir le marché que la production locale est entrain de perdre au profit du riz importé. En outre, les productions de riz de 1,5 à 3,5 tonnes / ha sont faibles par rapport à celles d'autres régions productrices du monde qui font plus de 4 tonnes / ha de riz. Cela a un impact conséquent sur la compétitivité et montre un potentiel inutilisé.

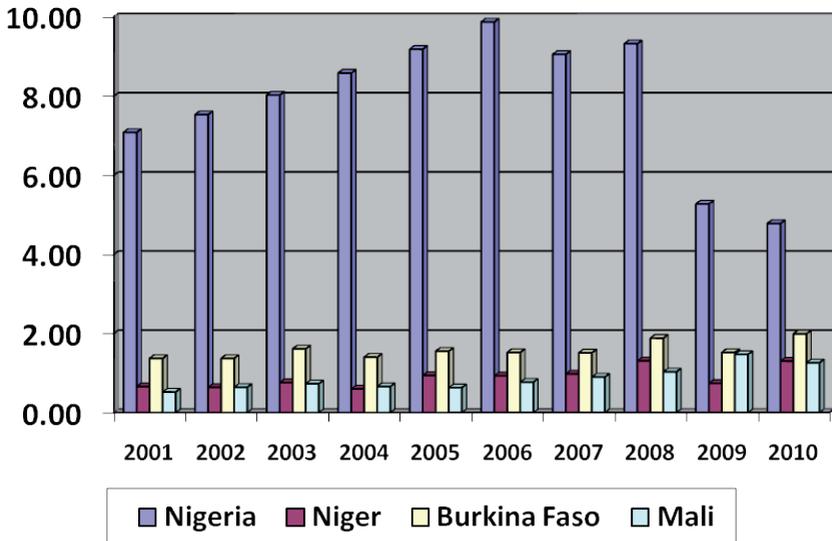
Figure 3.1: Production de riz paddy (tonnes) dans l'espace CEDEAO (2001 – 2010)



Source: Bâtie à partir de FAOSTAT, 2010

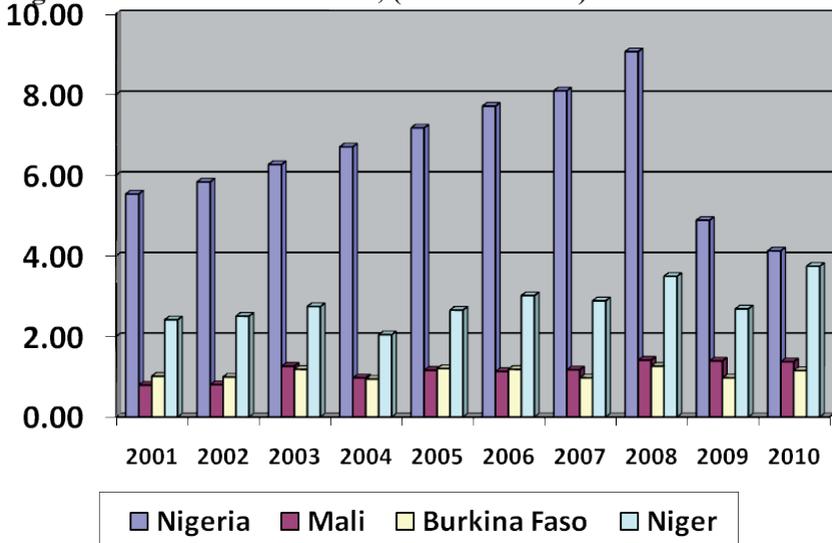
50. Le Sorgho et le Mil: Ces deux graminées se développent bien dans les zones sèches de savane soudanienne et du Sahel (Figure 3.2 et 3.3). Les principaux producteurs de mil sont le Nigeria, le Burkina Faso, le Niger et le Mali. La production de mil est le plus élevé au Nigeria avec une production moyenne annuelle d'environ 7 millions de tonnes. Le Niger, le Mali et le Burkina Faso sont les autres grands producteurs.

Figure 3.2: Production de sorgho (million tonnes), 2001 – 2010



Source: Construit à partir de FAOSTAT, 2010

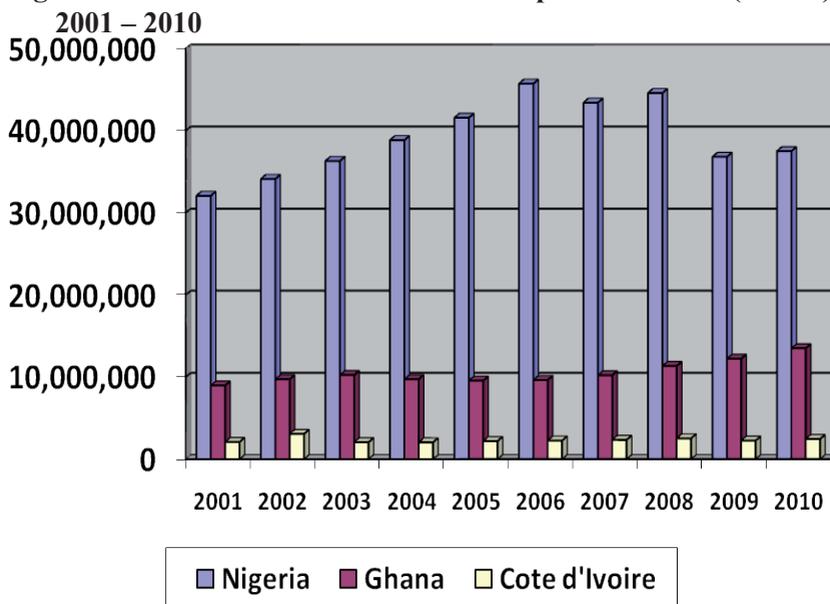
Figure 3.3: Production de Mil, (million tonnes) 2001 – 2010



Source: Construit à partir de FAOSTAT, 2010

51. Manioc: Il s'agit d'une culture vivrière de plaine produite dans pratiquement toutes les zones climatiques de la région, mais principalement les zones humides et semi-humides de la région. Comme le montre la figure 3.4, les plus grands producteurs en 2010 ont été le Nigeria (37,5 millions de tonnes), le Ghana (13,5 millions) et la Côte d'Ivoire (2,5 millions). Une expansion agro-industrielle se propose d'utiliser les tubercules de manioc pour fabriquer les granules, des copeaux et autres produits en plus de son utilisation pour la farine de manioc pour les formes alimentaires locales prévues à moyen et long terme. Par exemple, le Nigeria a déjà déclaré que 10 pour cent de farine de manioc en farine de blé sont utilisés pour le pain et autres produits de boulangerie.

Figure 3.4: Production de manioc dans l'espace CEDEAO (tonnes),

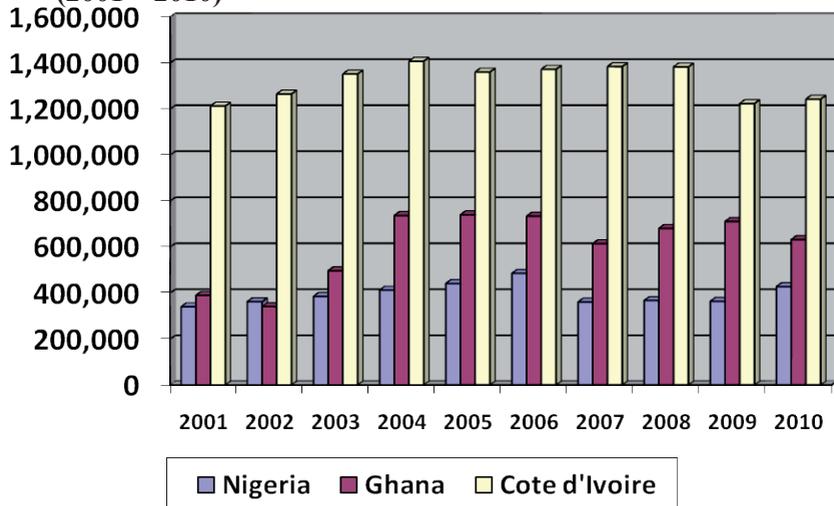


Source: Construit à partir de FAOSTAT, 2010

52. Cacao: Les premiers producteurs mondiaux en Afrique de l'Ouest sont la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Nigeria (Figure 3.5). Cependant, il n'ya pas de marché intérieur pour le cacao et, donc, le

cacao est exporté comme le haricot et le beurre de cacao à l'Union européenne et aux États-Unis. L'instabilité des prix internationaux et la demande fluctuante sont les principaux défis auxquels est confronté le secteur. La production dans les principaux pays est actuellement en dessous de sa capacité et ceci découle des facteurs agronomiques et humains, par exemple, l'instabilité politique en Côte d'Ivoire en 2010 a affecté la production. Le cacao offre d'excellentes perspectives agro-alimentaires et agro-industrielles en Afrique de l'Ouest si les pays développés acceptent d'importer des produits manufacturés à base du cacao d'Afrique.

Figure 3.5: Production de Cacao dans l'espace CEDEAO (tonnes), (2001 – 2010)



Source: Construit à partir de FAOSTAT, 2010.

53. Coton: le Burkina Faso est le premier producteur de coton ouest-africain, suivi par le Mali et la Côte d'Ivoire. Les producteurs de coton ouest africains font face à des problèmes sérieux d'accès au marché en raison de la concurrence du coton Américain d'Alabama dont la production est fortement subventionnée, ce qui rend les producteurs africains moins compétitifs. Cela a engendré le type de production erratique observé dans les données des trois pays. Le

tableau 3.3 présente les changements dans la production de coton dans certains pays producteurs ouest-africains en 2009 et 2010.

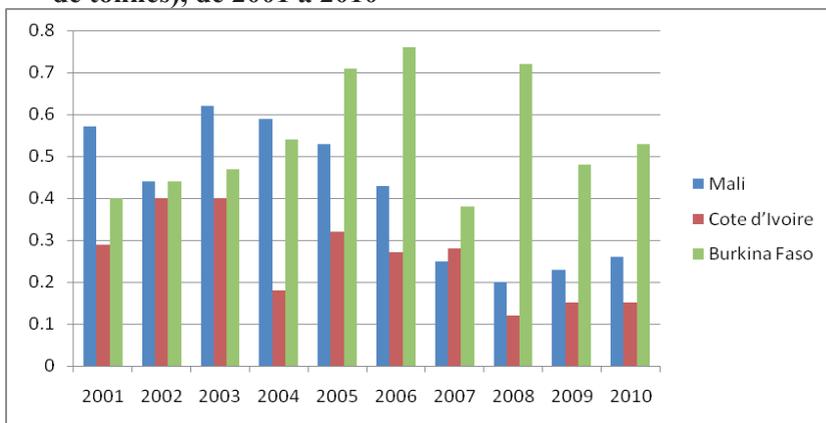
Tableau 3.3: Changements dans la production de coton dans certains pays producteurs d'Afrique de l'Ouest des pays, 2009-2010 (en 480 lb-balles)

	2009	2010	% change
Burkina Faso	700 000	850 000	+21,43
Bénin	350 000	375 000	+7,14
Mali	440 000	475 000	+7,95
Côte d'Ivoire	325 000	400 000	+23,08
Nigeria	450 000	475 000	+5,56
Sénégal	35 000	60 000	+71,43

Source: USDA. 2010.

54. L'évolution de la production du coton graine en Afrique occidentale est illustrée par la figure 3.6. Le Burkina Faso demeure le principal producteur en dépit des fluctuations au cours des cinq dernières années.

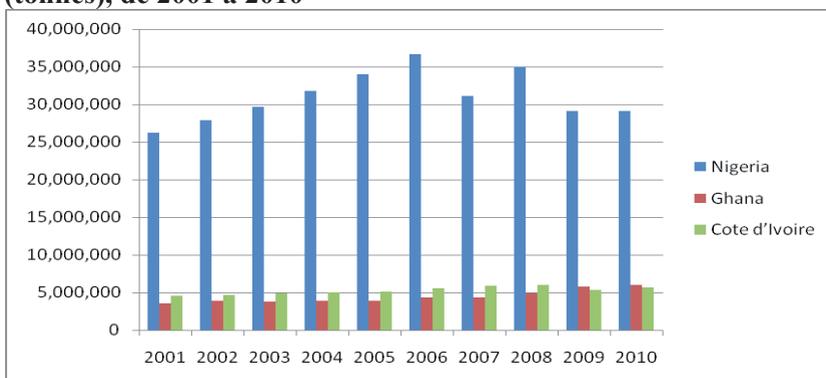
Figure 3.6: La production de coton graine de la CEDEAO (millions de tonnes), de 2001 à 2010



Source: Construit à partir de FAOSTAT, 2010.

55. Igname: le Nigeria, le Ghana et la Côte d'Ivoire sont les principaux producteurs d'igname dans la sous région, le Nigeria dépassant de loin les autres. la production nigériane (Figure 3.5) a fluctué ces dernières années en raison des défis humains et météorologiques connexes.

Figure 3.7: la production d'igname dans l'espace CEDEAO (tonnes), de 2001 à 2010



Source: Construit à partir de FAOSTAT, 2010.

56. La sous-région demeure un importateur net de produits alimentaires en dépit de ses vastes étendues de terres. À l'exception peut-être du cacao pour lequel les technologies de traitement appropriées en les produits finis tels que le chocolat ne sont pas entièrement disponibles dans la région, toutes les autres cultures ou produits peuvent être traités ultérieurement. Le doublement de la production de céréales, de tubercules, de graines oléagineuses et des fruits d'agrumes peut facilement soutenir l'agro-industrie et l'agrobusiness. Comme indiqué précédemment, les rendements de la plupart des cultures sont actuellement beaucoup plus bas que les niveaux de rendement obtenus dans d'autres parties du monde. La région a besoin d'augmenter la productivité moyenne de toutes les cultures en s'attaquant à des contraintes structurelles telles que la technologie, les intrants, les semences et le savoir-faire technique entre les agriculteurs. L'augmentation de la productivité pourrait générer un débit suffisant pour justifier des capacités à poursuivre le traitement sous-régional, ce qui conduira à plus de multiplicateurs à travers les liens en amont et en aval. En outre, l'augmentation de la production alimentaire doit être accompagnée par des activités à valeur ajoutée afin de conserver la nourriture, augmenter sa valeur, assurer un approvisionnement régulier, augmenter les revenus agricoles, satisfaire la demande croissante et réduire la pauvreté.
57. Le taux de croissance de la production alimentaire accuse actuellement un retard sur les taux de croissance de la population et donc le déficit alimentaire va persister et, par conséquent la nutrition, l'importation des aliments, les migrations, les conflits et autres répercussions d'une région déjà déficitaire en aliments persisteront. Il est nécessaire d'intensifier la production et de la compléter par l'utilisation de variétés à haut rendement.

3.2 Potentiel en bétail

58. Les ressources animales de la région sont constituées de bovins, de moutons, de chèvres, d'ânes, de chevaux, de porcs, de volailles indigènes et exotiques. La majorité du bétail, en particulier les

ruminants, se trouve dans les zones semi-arides et semi-humides où il y a suffisamment de paille pour le pâturage. Les deux zones détiennent près de 90 pour cent du cheptel bovin ainsi que la plupart des moutons et des chèvres. Le tableau 3.4 montre le rôle dominant du Nigeria dans la production animale dans la sous-région en 2010. Le Burkina Faso, Mali et le Niger sont les principaux producteurs de bovins, d'ovins et de caprins.

Table 3.4: Stock Moyen (en Têtes) du cheptel, 2010 (millions)

Pays	Bétail	Mouton	Chèvres	Volaille
Bénin	2,0	0.8	1.6	16.5
Burkina Faso	9,8	8.1	12.4	39.0
Cap-Vert	0,05	0.02	0.2	0.6
Côte d'Ivoire	1,6	1.7	1.3	34.0
Gambie	0,4	0.3	0.4	0.9
Ghana	1,5	3.8	4.9	44.0
Guinée	4,9	1.6	1.9	22.5
Guinée Bissau	0,6	0.5	0.4	2.0
Liberia	0,04	0.3	0.3	6.8
Mali	9,1	11.9	16.5	36.8
Niger	9,8	10.9	13.7	12.0
Nigeria	16,6	35.5	56.5	192.3
Sénégal	3,3	5.6	4.8	46.3
Sierra Leone	0,5	0.7	0.8	7.8
Togo	0,4	2.1	1.5	21.7

Source: FAOSTAT, 2011.

59. Les pays ayant un grand potentiel pour la production animale sont le Nigeria, le Niger, le Burkina Faso, le Mali, le Ghana, la Côte d'Ivoire, la Guinée et le Sénégal. Il ya un potentiel important pour l'agro-industrie de transformation des animaux en Afrique de l'Ouest. À l'heure actuelle, la plupart des animaux sont vendus sur pieds comme animaux de boucherie sur les marchés locaux et internationaux frontaliers existant dans de nombreuses parties de la région. La productivité du bétail, comme c'est le cas avec le secteur des grandes cultures, fait face à des contraintes structurelles telles

que la rareté des capitaux, la pénurie d'aliments de qualité et la forte prévalence de maladies. Ceux-ci peuvent être traités à travers la recherche dans les aliments nécessaires et les maladies et aussi à travers une assistance technique aux petits producteurs.

3.3 Les ressources halieutiques

60. Les ressources halieutiques de l'Afrique occidentale proviennent des vastes eaux douces de plusieurs rivières et lacs, des eaux stagnantes des ruisseaux et lagunes et des eaux marines de l'océan Atlantique dans les limites de sa Zone Economique Exclusive (ZEE). Bien que le potentiel de production des divers écosystèmes soit considérable, il n'a été ni estimé, ni été durablement exploité. Les facilités de transformation du poisson sont insuffisantes et les pêcheurs subissent des pertes considérables. La pêche au large des côtes maritimes souffre d'empiétements par les bateaux étrangers, tandis que les pirates qui opèrent désormais en haute mer posent un grave danger pour les pêcheurs locaux marins. Le secteur de la pêche a connu un nouveau développement ces dernières années avec l'investissement massif dans les systèmes de production de poisson. Le défi qui se pose aux diverses entreprises est le manque d'aliments de poisson bons et purs. Mais bien organisée et développée, la pêche constitue un pôle de croissance pour la production de protéines de poisson pour la région et un potentiel pour l'exportation. Le poisson fait partie importante du régime alimentaire en Afrique de l'Ouest et l'expansion de la production traiterait les défis alimentaires.

3.4 Les ressources forestières

61. Les forêts contribuent au développement économique et à la sécurité alimentaire grâce à l'appui aux systèmes agricoles, au maintien de l'intégrité environnementale et à l'octroi de possibilités de revenu et d'emploi. Les communautés rurales dépendent des forêts pour le bois de chauffe et d'autres produits forestiers non ligneux. Le bois est la ressource forestière principale de l'Afrique occidentale et les pays ayant les productions de bois les plus importantes sont

le Nigeria, le Liberia, la Côte d'Ivoire, le Ghana et la Sierra Leone. Aujourd'hui il y a des réserves forestières dans la zone de forêt avec des pratiques d'exploitation bien gérée et planifiée. Une nouvelle croissance et une replantation gagnent aussi du terrain et peuvent rétablir la production durable de bois dans la région. Il y a une réserve forestière d'environ 100.000 kilomètres carrés ou plus de savane dans laquelle des quantités utilisables, mais dispersées de bois sont disponibles. En outre, il y a de vastes zones de terres forestières en dehors des réserves qui ne sont pas sous contrôle strict, mais qui fournissent près de la moitié du volume total de bois produit en Afrique occidentale. Des activités d'exploitation forestière ici soutiennent les activités de coupe qui sont répandues en Afrique de l'Ouest. Cependant, le domaine d'exploitation forestière intensive reste toujours dans la zone de plateau forêt pluviale. La progression du désert du Sahara vers le sud est également contenue par la plantation d'arbres et d'autres activités de conservation des sols.

3.5 Les ressources fauniques

62. La diversité de la disponibilité et de la répartition des ressources fauniques dans la région est tributaire du zonage écologique du paysage. La classe de la faune habitant la mangrove et la zone d'eau douce comprend les crocodiles, les requins, les hippopotames, les crabes et une colonne d'amphibiens. De grandes variétés d'oiseaux, d'animaux d'escalade (singes, grands singes, etc.), d'éléphants, de carnivores, de félins herbivores et une foule de reptiles sont situés dans les zones de forêt tropicale. Les zones soudano-sahéliennes sont le lieu d'habitation pour les principaux animaux à ongles et à sabots, les carnivores, les chiens sauvages, les oiseaux nichant au sol, les autruches et autres. Bien sûr, il existe d'autres variétés de faune comme les escargots, les chenilles et les vers à soie trouvés dans de nombreuses collectivités partout en Afrique occidentale. Alors que la plupart de ces ressources sont exploitées par des moyens traditionnels comme «viande sauvage», elles ont plus de valeur dans la propulsion du tourisme qu'ils ont et qui n'ont pas été

exploitées du tout comme les pays en Afrique orientale et australe ont fait. Ce chapitre a montré que la majorité des agriculteurs dans les pays de la CEDEAO dépendent des précipitations très variables pour leurs activités agricoles.

63. Le chapitre a montré que la terre, facteur fondamental influençant le potentiel agricole, existe en Afrique occidentale. La terre est essentielle non seulement pour la production agricole, mais aussi pour la production animale et de la foresterie. Le potentiel d'expansion des superficies de culture existe dans tous les pays Afrique de l'Ouest et il en est de même pour le potentiel de production animale, de bois et de poisson. La discussion s'est penché sur la faible productivité et a souligné la nécessité de combler les lacunes d'extension, de recherche et de la science dans le but d'augmenter la production. Nous étudions ces contraintes de l'offre plus en détail dans le chapitre suivant.

CHAPITRE 4: LE DÉFI DE L'EXPLOITATION DU POTENTIEL AGRICOLE POUR LA CROISSANCE ET LE DÉVELOPPEMENT.

4.1 Aperçu

64. L'agriculture est un secteur clé pour la croissance et le développement durable des économies de la sous région, en particulier eu égard à l'abondance de la terre et de la population rurale en Afrique de l'Ouest. Ce secteur peut contribuer à la croissance et au développement à travers des mécanismes de transmission variés, comprenant les revenus directs des agriculteurs, les liens avec d'autres secteurs à l'intérieur tout comme à l'extérieur des zones agricoles et la demande exprimée pour d'autres services non agricoles. L'expérience de la révolution asiatique a démontré que l'agriculture peut être un tremplin pour la croissance et le développement. Cependant, l'exploitation du potentiel agricole pour le développement économique de la CEDEAO fait face à de nombreux défis d'offre (CEA 2002 et 2009). La section suivante traite de ces questions de manière plus détaillée.

4.2 Les défis

65. Les principaux défis structurels comprennent (i) la faiblesse des investissements et de la productivité (ii) le manque du financement de la recherche (iii) l'insuffisance des infrastructures (iv) l'accès limité à la terre, aux finances et au crédit (v) la faible industrialisation (vi) les défis technologiques (iv) les défis émanant du changement climatique, et (v) les marchés et la commercialisation.

66. L'accès limité à la terre, aux investissements et au crédit: la production agricole issue des petites exploitations ne parvient pas à attirer les capitaux et crédits à cause des niveaux élevés de risque et d'incertitude. Le manque de garanties, le caractère informel de la plupart des unités d'exploitation et les niveaux

élevés de risques dans le secteur, rendent difficile l'accès des agriculteurs aux investissements et au crédit, même à travers les banques de développement. En outre, dans de telles circonstances, les agriculteurs se tournent vers les systèmes informels de crédits ruraux qui sont souvent chers et ont des conditions très rigoureuses et préjudiciables à la rentabilité dans le secteur.

67. Le manque d'accès à un crédit abordable compromet la capacité d'accéder à une technologie moderne et, finalement, impacte négativement sur la productivité dans les exploitations agricoles. Dans le secteur de l'agro-alimentaire, la majorité des investisseurs sont des petites et moyennes entreprises (PME) qui ont tendance à être sous-capitalisées. Les agriculteurs manquent également de compétences subsidiaires, commerciales et financières capables de leur permettre d'attirer des capitaux d'investissement.
68. La prolifération des institutions de micro finance dans la plupart des pays de l'Afrique de l'Ouest en vue de répondre aux besoins spécifiques de développement et des investissements des activités régénératrices de revenus, a contribué à relever les défis. Pourtant, les taux d'intérêt pratiqués peuvent être préjudiciables et ces genres de fonds exigent des périodes de remboursement plus courts qui sont ne profitent pas aux agriculteurs. La garantie des financements à long terme dans un environnement commercial s'avère une priorité si l'agro-industrie veut croître et devenir compétitive. La plupart des agroéconomies et agro-industries émergentes ne sont pas en mesure de garantir un financement à long terme. Les caractéristiques particulières de l'agriculture, notamment sa demande saisonnière des prêts et ses risques élevés réduisent l'efficacité des micro-finances dans le secteur agricole.
69. Le système du régime foncier influence sur l'accès des agriculteurs à la terre et cela peut être une contrainte majeure à la production et à la productivité. L'exiguïté des exploitations agricoles n'engendre pas des productions commerciales à grande échelle et font seulement l'objet des petites exploitations familiales. En outre, le manque de

titre foncier, en particulier chez les femmes qui constituent la majorité des exploitants terriens, peut être une contrainte à la production et à la productivité. Sans propriété terrienne, ces exploitantes ne peuvent pas accéder à moyen et long terme à un soutien financier car ne disposant pas de garanties. Les femmes constituent le pilier du secteur agricole dans de nombreux pays africains (FAO, 2003) et sont donc plus touchées par les défis dans le secteur par rapport aux hommes. Elles éprouvent plus de difficultés que les hommes en termes d'accès au crédit, aux intrants agricoles, à la technologie, aux services de vulgarisation et aux formations.

70. La dynamique du paysage foncier sur le continent africain, liée à l'émergence de l'acquisition des grands espaces par des investisseurs internationaux dans des pays comme le Mali, le Ghana, la Guinée, le Niger, le Burkina Faso, à titre illustratif, constitue pour les agriculteurs locaux un autre défi pour accéder à la terre. Pour asseoir la sécurité alimentaire et lutter contre la famine, il est important de faire en sorte que ces transactions foncières ne compromettent pas la production alimentaire et la subsistance des agriculteurs. Du reste, beaucoup de ces investissements œuvrant pour la production du biocarburant, risquent de compromettre la sécurité alimentaire. La production du biocarburant, tout en répondant aux défis énergétiques, compromet la production alimentaire durable et la lutte contre la famine (CEA, 2009). Comme il l'a été observé dans le rapport de la Commission Economique Africaine (2012), la transparence et la concertation (avec les collectivités) demeurent indispensables afin de s'assurer que les priorités nationales de développement soient prises en compte et que la lutte contre l'insécurité alimentaire en Afrique Occidentale, soit un objectif commun.
71. Une faible force de production et de productivité des terres: la productivité des terres en Afrique est estimée à 42% et 50% de celle en Asie et en Amérique latine, respectivement (CEA, 2009). Cela est dû à de nombreux facteurs liés à la sous-capitalisation émanant de bas niveaux d'éducation, qui engendrent une faible production, faible valeur ajoutée et des faibles revenus dans un

cycle autorépétitif. Bien que la productivité des terres africaines soit passée de 10,9 dollars à 18,3 dollars par hectare entre 1989 et 2007 (CEA, 2009), il existe le potentiel en vue de l'augmenter davantage et plus rapidement en utilisant des stratégies telles que la technologie et les semences améliorées. Comparativement à d'autres continents, la force de production est également plus faible en Afrique. Elle n'était que de 57% et 58% respectivement par rapport à l'Amérique latine et en Asie. Le rapport de la Commission Economique Africaine montre que la production du maïs était en moyenne de 1 tonne par hectare en 2007 en Afrique de l'ouest, 2,1 tonnes par hectare en Afrique centrale et 2,3 tonnes par hectare en Afrique australe. Cette situation éprouve la nécessité d'améliorer la productivité dans la sous région. Bien que la productivité soit tributaire de nombreux autres facteurs, les compétences éducatifs et techniques demeurent les facteurs clés, et importants retenus par la CEDEAO. Quant aux autres facteurs, ils comprennent: les systèmes de production, les conditions météorologiques, la disponibilité des intrants, la technologie et des finances.

72. Une faible mécanisation de l'agriculture: Bien que certains pays aient atteint les niveaux de Maputo en termes d'investissements dans l'agriculture en 2009, la plupart des pays d'Afrique occidentale depuis ont faiblement investi dans la mécanisation de ce secteur en vue de le rendre plus productif. Malgré les appuis qu'apportent souvent les partenaires au développement dans ce secteur, des méthodes pour une assistance durable s'avèrent indispensables et il est important que les pays imitent l'exemple de Maputo. Tel que mentionné précédemment, la technologie accroît la productivité et est donc importante pour la croissance du secteur.
73. En raison de la faible mécanisation et de capacité, la plupart des exportations sont en grande partie composés des produits bruts, réduisant ainsi les recettes d'exportation. Une étude récente faite par l'ONUDI révèle qu'à peine 20 pour cent de la production agricole nationale est industriellement transformée en Afrique de l'Ouest avant l'avant d'être (CEDEAO, 2011). Elle a constaté que

moins de 10 pour cent du coton produit au Mali, Burkina Faso et au Bénin est transformée dans une certaine mesure par les unités industrielles locales. En outre, la capacité industrielle pour la transformation de certains produits à haute valeur agricole, les fruits et légumes et produits de l'élevage (cuirs et peaux) est peu développée. Actuellement cette transformation est faite par des méthodes de productivité traditionnelles et faibles, déterminant la qualité et la compétitivité des produits sur le marché. La faible capacité technologique dans la transformation empêche aux produits de répondre aux normes internationales.

74. La disponibilité des intrants: La disponibilité des produits agro-chimiques, semences, aliments pour animaux et des engrais est un autre défi dans les zones agricoles. La contrainte est liée à l'accès au crédit, la répartition spatiale des agriculteurs (routes, voies ferrées) et l'insuffisance des infrastructures du marché. La disponibilité de semences de qualité est soit compromise par le manque de semences à des prix abordables ou à l'impossibilité d'y accéder en raison de stratégies d'approvisionnement limitées. Le système formel d'approvisionnement en semences peut s'avérer inefficace. Le système informel d'approvisionnement en semences demeure la principale source de ravitaillement en semences et matériel aratoire pour les paysans pauvres (FAO, 2003).
75. L'adoption technologique, l'adaptation et la diffusion: Les systèmes de production ont évolué dans les pratiques modernes et efficaces en vue de répondre aux demandes du marché. Les agriculteurs, les agro-transformateurs et les agro-industriels doivent faire usage des nouvelles technologies et innovations afin d'améliorer la productivité et la compétitivité. En général, l'Afrique subsaharienne occupe la dernière position en termes d'utilisation de technologies telles que la mécanisation, l'utilisation de produits chimiques et l'irrigation (CEA, 2009). En Afrique par exemple, la superficie des terres irriguées ne représente que de 3,6% du potentiel cultivable comparativement à la moyenne mondiale qui est de 18,4%. Comme indiqué précédemment, actuellement, moins de 5 pour cent des terres

irrigables sont exploitées en Afrique occidentale. Les conditions de sécheresse au Niger, Burkina Faso, Mali, dans certaines parties du Nord du Nigeria, du Sénégal et du nord du Ghana, ne peuvent être sensiblement réduites que par l'exploitation du potentiel d'irrigation dans ces pays. Le développement du potentiel d'irrigation de la vallée du delta du Niger au Mali peut suffisamment produire du riz en Afrique de l'Ouest. C'est également le cas avec les rives du Niger, de Bénoué et d'autres cours d'eau dans la région.

76. Par ailleurs, l'utilisation minimale d'engrais est d'environ 125kg/ha par rapport à la moyenne mondiale qui est de 1.020 kg / ha. Pour ce qui est de la mécanisation, le rapport de la Commission Economique Africaine (2009) stipule que l'Afrique subsaharienne ne dispose que de 13 tracteurs pour 100km² des terres arables, par rapport à la moyenne mondiale qui est de 200 tracteurs pour 100km². Le rapport de la Banque mondiale établi en 2011 a prouvé que jusqu'en 2007, le Nigeria utilisait six tracteurs pour 100km² et le Togo, un tracteur pour 100km². Une telle capacité compromet la productivité. En outre, selon le Rapport sur le Développement Mondial datant de World 2011, la CEDEAO se classe en dernière position mondiale en termes des pratiques de l'irrigation et de l'utilisation d'engrais estimées respectivement à 2,7% et 100kg par hectare. Un autre facteur technologique est celui de l'utilisation de semences hybrides pour améliorer les rendements agricoles, voir la productivité. L'introduction de semences génétiquement modifiées ces dernières années reste controversée. Nonobstant ces contraintes structurelles, la faible mécanisation, utilisation d'engrais, et semences hybrides impactent sur la productivité du continent.
77. Au vu de l'évolution des marchés et de l'émergence de nouvelles méthodes de manipulation, transformation, conditionnement, stockage et distribution des produits, les insuffisances constatées dans ce secteur, relativement aux technologies de transformation, en particulier chez les femmes, pour une valeur ajoutée, doivent être améliorées. Les exigences du marché international, se caractérisant

par l'hygiène, la sécurité alimentaire et phytosanitaire constituent l'obligation en faveur d'une mise à niveau technologique.

78. Limites liées au développement de la chaîne de valeur: la faible intégration du secteur agricole dans d'autres secteurs dans les économies sous-régionales demeure une contrainte majeure au développement de la chaîne de valeur. L'absence de liens sectoriels empêche aux pays de profiter en amont et en aval des partenariats susceptibles d'accroître la création d'emplois, la transformation agricole et la croissance générale (CEA, 2009). La transformation de produits agricoles élargit les marchés agricoles au niveau régional. Comme l'agriculture est une culture de rente, il ya nécessité d'établir un lien cohérent entre la production et transformation des produits agricoles. Le développement des chaînes de valeur au-delà des frontières nationales doit être une stratégie régionale. Cependant, ceci nécessite de relever les défis du développement agricole tels que le manque de capitaux, la technologie, le manque d'information, des infrastructures, la détérioration des produits, la variabilité de la production et d'autres facteurs externes. Une approche régionale permet la création de grappes industrielles avec l'installation d'infrastructures sophistiquées, qui permettent d'échanger des connaissances et compétences et de collaborer dans l'approvisionnement en matières premières ou le développement des débouchés pour leurs produits.
79. L'insuffisance des fonds de la recherche agricole et le déclin de la vulgarisation: la recherche étant la base de la nouvelle technologie et de l'innovation, constitue la clé pour une productivité accrue. Les nouvelles variétés de cultures, des semences, du matériel aratoire, de l'élevage extensif, et d'autres intrants agricoles en cours d'élaboration dans les instituts de recherches dans la région exigent la promotion pour une adaptation des agriculteurs. Tel que révélé dans le rapport la Commission Economique Africaine (2009), le désengagement de l'Etat au cours des années 1980 a entraîné une baisse du soutien au secteur agricole, y compris la recherche. Selon le même rapport, les dépenses publiques sur la recherche en

agriculture en termes de pourcentage du PIB agricole d'au moins 2% sont estimées suffisantes pour soutenir le secteur. Pourtant, il n'était que d'environ 0,5% en Afrique de l'Ouest en 2000 contre 2,28% pour l'Afrique australe, 2,5% dans les pays développés et 0,7% pour l'ensemble de l'Afrique.

80. Les infrastructures de vulgarisation agricole nécessitent d'être réhabilités dans la plupart des pays après des années de déclin, plus connues dans les années 1980 quand les Etats ont soit, commercialisé ces services, ou réduit l'appui budgétaire. Grâce aux services de vulgarisation, les paysans ont été dotés de la technologie, l'assistance technique et de la formation dans la conservation de la production, la gestion des sols et des terres, et pour la croissance de l'agro-alimentaire et la valeur ajoutée du secteur. Les petits exploitants ont besoin des services de vulgarisation pour faire face à la technique de production, la récolte, du stockage et défis de la commercialisation sur une base durable.
81. En outre, les recherches isolées actuellement en cours au niveau national, et à travers les organisations intergouvernementales spécialisées doivent être consolidées et ses résultats systématiquement diffusés dans la sous-région. Une telle consolidation une fois mise en réseau va générer des économies d'échelle regroupant les ressources financières.
82. Les impacts négatifs du changement climatique: Les changements climatiques se traduisant par des variations de température inhabituelles ou dramatiques dans les régimes de précipitations, le réchauffement climatique, la pollution et des émissions de carbone impacte négativement sur les activités économiques, notamment l'agriculture de subsistance pluviale propre à la plupart des pays du continent. Bien que l'agriculture en elle-même contribue également au changement climatique par le biais des émissions de carbone, les changements dans les précipitations sont devenus un phénomène récurrent en Afrique occidentale. Les modifications pluviométriques ont entraîné des sécheresses persistantes et prolongées dans

les principales régions productrices de l'Afrique occidentale occasionnant la récurrence de la faim et la famine.

83. Le changement climatique affecte les petits agriculteurs de plusieurs manières, notamment, par les inondations, les mauvaises récoltes, la recrudescence des maladies et des rongeurs, la perte de bétail, l'insécurité des moyens de subsistance et la perte des revenus. Ces facteurs engendrent souvent la famine, l'endettement, la migration et la dépendance à l'égard de l'aide étrangère. L'impact peut aggraver les contraintes associées aux cultures de subsistance, telles que la petitesse de la taille des exploitations, le régime foncier, faible niveau de la technologie, l'accès inégal et imprévisible au marché mondial.
84. La vétusté des infrastructures: Le développement du secteur agricole nécessite la mise en état des infrastructures, routes et chemins de fer, de l'énergie, de téléphone, des technologies de l'informatique et de la communication, des établissements de santé, et des infrastructures d'eau et de l'assainissement. Ainsi, un système de transport efficace est nécessaire pour la commercialisation et l'acheminement de la production agricole, d'autant plus pour les produits périssables. L'impact du réseau routier sur le commerce est encore aggravé par les obstacles non tarifaires le long des routes, comprenant, par exemple, 4 points de contrôle pour chaque 100 km au Mali (CEA, 2011). L'utilisation de la technologie de l'informatique et de communication est faible en Afrique. Pourtant, elle est nécessaire dans les transactions modernes. La couverture de l'énergie est également un défi, surtout pour les petits exploitants agricoles. Ceux-ci affectent la production et la transformation. Le manque d'infrastructures sanitaires dans les zones agricoles a également un impact sur les activités agricoles.
85. L'installation des infrastructures permettra de renforcer le lien entre les secteurs agricole et non-agricole. Le manque de magasins de stockage modernes oblige les agriculteurs à vendre les produits immédiatement après la récolte, indépendamment des prix du

marché qui peuvent résulter en des prix bas en raison de l'offre excédentaire sur ce marché. Le rapport de la FAO (2003) stipule que les pertes encaissées après les récoltes sont estimées à plus de 30% de la production en raison du manque de capacité de stockage.

86. Une commercialisation et des marchés limités: Le problème de commercialisation dans les marchés locaux est lié à l'insuffisance des infrastructures appropriées pour la vente des produits agricoles dans les zones rurales. Bien que les réseaux de commercialisation ont été créés par les associations du marché, et les associations de crédit en vue de faciliter les transactions, le système de commercialisation n'est pas si bien développée. En outre, la nature de subsistance des activités agricoles signifie que les agriculteurs ont peu de pouvoir de négociation sur le marché et pourraient ne pas être en mesure de ravitailler le marché à temps.
87. La sécurité alimentaire internationale et les questions de qualité influent sur la compétitivité des produits nationaux. Les produits locaux sont obligés de répondre aux normes internationales pour l'entrée dans ces marchés lucratifs où les prix sont généralement plus élevés. Cela est d'autant plus important en raison des fins de santé publique dans le pays. Des domaines tels que la législation alimentaire, le contrôle des aliments, l'inspection des aliments et l'assurance qualité au niveau de la production doivent être renforcés.
88. Niveau d'éducation et de formation bas des paysans: La formation demeure le pilier majeur du développement agricole. Selon la FAO (2003), le niveau de l'enseignement primaire et de l'alphabetisation, la formation en compétences de base, et les services de vulgarisation ont un impact direct sur la productivité des agriculteurs. Les niveaux de l'enseignement supérieur ont une corrélation directe avec une plus grande productivité (FAO, 2003). Le rapport de la FAO fait observer que l'agriculteur qui a bénéficié de l'éducation élémentaire d'une durée de quatre ans, est en moyenne, 8,7% plus productif que celui n'ayant reçu aucune éducation. Étant donné le faible niveau d'éducation chez nos agriculteurs, la productivité est

donc compromise, en même temps que l'adoption de nouvelles technologies et techniques. La qualité de l'éducation offerte aux agriculteurs est couplée aux défis. L'État pourrait ne pas avoir la capacité institutionnelle pour aider les agriculteurs éloignés.

89. Le contenu du présent chapitre a passé en revue les principaux défis de l'offre liés au secteur agricole en Afrique de l'Ouest. Ces défis compromettent la capacité du secteur à réaliser son potentiel de production. Relativement à la demande, les facteurs tels que la population, le revenu par habitant et l'élasticité du revenu de la demande sont les déterminants importants de la croissance.

CHAPITRE 5: CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

90. L'étude a examiné comment l'Afrique de l'Ouest peut exploiter son potentiel agricole pour propulser la croissance et surmonter les défis du développement. Les politiques régionales, sous-régionales et nationales actuelles, les programmes, activités, protocoles, déclarations, plates-formes, les actions et les processus énoncés au sein de la CEDEAO ont été examinés dans le présent rapport. Le rapport révèle que l'agriculture ne peut efficacement engendrer la croissance économique et le développement de l'Afrique occidentale, que si l'intervention sectorielle des partenaires techniques et financiers part au-delà de l'expansion de la production et la productivité, relevant ainsi les défis de l'agro-industrie et du développement agro-industriel. Cela permettra à la sous-région de jouir pleinement des avantages offerts par les coopérations nationales et régionales sur les marchés agroalimentaires, la possibilité des échanges des importations des denrées alimentaires à forte valeur, le taux rapide d'urbanisation, la demande internationale et les opportunités contenues dans des dispositions telle que La Convention relative aux Opportunités du Développement de l'Afrique.

5.1 Conclusions

91. Les conclusions suivantes se dégagent de l'étude:
- **Les réserves des ressources naturelles:** l'Afrique de l'Ouest dispose d'une réserve de ressources naturelles et humaines pour le développement agricole et la croissance économique et le développement en général. La gamme de ressources est composée de superficies énormes de terres arables dont moins d'un tiers est actuellement exploitée, et de la ressource climatique capable de prendre en charge une grande variété de cultures et de pratiques d'élevage. L'énorme potentiel des eaux de surface et souterraines, qui pourraient être exploitées à des fins d'irrigation, l'existence d'une population diversifiée et le taux rapide d'urbanisation sont

des ressources importantes pour la croissance du secteur. En Afrique occidentale il existe un potentiel pour l'exploitation des ressources forestières et fauniques, de la pêche et d'autres ressources marines.

- **Les Instruments de politique favorable (continental, régional et national):** Le PDDAA et la Déclaration de Maputo fournissent un cadre élaboré de politique continental pour le développement de l'Agriculture. Les plans cadre de la CEDEAO et de l'UEMOA tels que l'ECOWAP, le Programme d'Investissement Régionaux de la CEDEAO, les accords de partenariats publics et privés (PPP) et les programmes nationaux d'investissements agricoles qui tentent de relever les défis identifiés dans les 3 ADI contribuent tous à la poussée du PDDAA.
92. Au niveau politique, le défi à relever par la CEDEAO est de renforcer sa mise en œuvre, le suivi et les mécanismes d'évaluation. Elle doit rendre les États membres responsables dans l'exécution des programmes conformément au délai et ce, en dépit des contraintes de financement qui prévalent au niveau national. L'existence d'une volonté politique de mener à bien ces programmes est primordiale à tous les niveaux. En outre, les stratégies des commissions de l'UEMOA et de la CEDEAO pour la mise en œuvre des programmes doivent être harmonisées et soutenues.
93. Par ailleurs, malgré l'existence du cadre politique, des défis du secteur agricole méritent une des solutions urgentes qui suivent. Il s'agit notamment : (i) de la faible productivité ; (ii) du manque de financement de la recherche ; (iii) de l'insuffisance des infrastructures ; (iv) de l'accès limité à la terre ; (v) du manque de financement et d'accès limité au crédit ; (vi) de la persistance des techniques traditionnelles ; (vii) des défis liés aux changements climatiques, et (viii) des débouchés et de la commercialisation.

5.2. Recommandations

94. A la lumière des conclusions, observations et analyses ci-dessus contenues dans le rapport, les recommandations principales suivantes en vue d'exploiter le potentiel agricole pour la croissance et le développement en Afrique occidentale se dégagent. Dans l'ensemble, le contenu des quatre axes du PDDAA énumère les stratégies visant à relever ces défis. La mise en œuvre des composantes énumérées dans le cadre du programme régional d'investissement agricole répondrait alors à plusieurs des défis ci-dessus mentionnés.
- 95. Le renforcement du cadre institutionnel et politique:** la Commission de la CEDEAO doit élaborer des programmes assortis de délais avec des rapports précis et mécanismes de suivi et d'évaluation pour faciliter la mise en œuvre des programmes relatifs au PDDAA à travers la CEDEAO et ses États membres. Le système d'alerte précoce sous régional doit être soutenu par les organisations intergouvernementales techniques mandatées à cet effet. Mieux encore, les États membres doivent veiller à ce que des mécanismes de coordination chargés de solutionner les impacts de tels défis attendus, soit mis en place moyennant d'un financement approprié et de la mobilisation des donateurs en temps opportun. Les alertes pour la sécurité alimentaire dans la sous-région doit être la priorité des États membres.
- 96. Le renforcement de la stabilité macro-économique:** les Etats membres doivent continuer à appliquer de politiques macro-économiques appropriées pour maintenir un environnement propice à l'effectivité des politiques sectorielles. La stabilité macro-économique en Afrique de l'Ouest a contribué à la progression des taux de croissance enregistrés ces dernières années et la pérennisation d'une telle stabilité est importante. Cette stabilité a gagné la confiance du secteur privé et compte tenu du développement de la nouvelle avancée de l'agriculture basée sur un secteur privé dynamique, la pérennisation de cette stabilité offre

en outre, les gains sectoriels et contribue à lutter contre la pauvreté, l'inégalité des revenus, les autres défis sociaux et structurels liés à l'infrastructure physique et sociale.

- 97. Le renforcement des partenariats au développement:** La Commission de la CEDEAO doit faciliter et promouvoir la coopération entre les partenaires au développement opérant dans le domaine l'agriculture au niveau de la région. L'harmonisation de l'appui des partenaires au développement dans la mise en œuvre des programmes d'assistance technique conformément à la Déclaration de Paris, permettra de consolider les ressources et de minimiser les duplicatas des actions et ceci garantira la mise en œuvre rapide des programmes nationaux intégrés de développement agricole.
- 98. L'appui au secteur agricole (services de vulgarisation):** Les États membres doivent appuyer (i) la vulgarisation (ii) la recherche, et (iii) la correction des lacunes scientifiques dans le but d'améliorer la productivité. **De même, les appuis décentralisés aux zones agricoles** renforceront leurs capacités productives. La pleine implication de l'État à travers sa collaboration avec le secteur privé via les partenariats public-privé par exemple, est nécessaire dans la facilitation de la fourniture de l'appui technique nécessaire aux agriculteurs.
99. Les États membres doivent faciliter l'accès aux semences hybrides, à l'engrais et à d'autres produits agro-chimiques grâce à l'amélioration de l'offre et des systèmes de ravitaillement. Autres types des techniques de fertilisation des sols (basées sur le nutriment du sol) doivent être étudiées et innovées afin de substituer les engrais chimiques qui peuvent être inaccessibles pour certains agriculteurs. Des mécanismes pourraient inclure la promotion des PPP dans les ravitaillements.
100. Les États membres doivent collaborer avec les autres parties prenantes, afin de concevoir et appuyer les cadres de financement des actions axées sur la lutte contre les défis rencontrés par les

agriculteurs, y compris l'introduction et l'appui aux de programmes de production, ou le développement des programmes de micro-finance en faveur de cibles, par exemple. Les mécanismes de financement du monde rural, y compris de systèmes de micro finances pris en charge par le gouvernement au début, pourrait être introduit à travers le cadre de PPP pour permettre l'implication du secteur privé. Les systèmes d'appui qui facilitent l'accès aux semences de qualité et d'engrais à prix abordable doit être encouragé. Une approche sous-régionale par le biais d'un fonds de la CEDEAO pour répondre aux contraintes de l'offre dans le secteur pourrait être développée.

101. Les États membres doivent élaborer et mettre en œuvre des mécanismes pour indemniser les agriculteurs en cas des pertes liées au changement climatique. Un tel dispositif national d'assurance pourrait être développé à travers la création d'un fonds de garantie de concert avec d'autres secteurs. Une stratégie sous-régionale de la lutte contre les ravageurs et d'atténuation des effets du changement climatique pourrait être développée et mise en œuvre.

102. Le développement des infrastructures: les États membres doivent améliorer l'état des infrastructures (routes, énergie, etc.) pour faciliter l'exploitation des superficies agricoles d'envergure agro-industrielle. L'enclavement exploitations agricoles et les difficultés d'accès aux marchés sont des facteurs majeurs concourant à la pauvreté et la marginalisation de la population rurale et agricole. Les voies d'approvisionnement intégrées et de fabrication envisagées dans le cadre de l'ECOWAP, nécessite l'efficacité et la fiabilité des systèmes de transport locaux, régionaux et internationaux. Se faisant, le développement de la chaîne à valeur d'infrastructures (stockage, conditionnement, etc.) est un programme important de transport. L'augmentation des réseaux routiers et ferroviaires permettra de réduire les pertes après récolte et de s'assurer que la production arrive sur le marché avec une plus grande efficacité. Elle permettra également de réduire les coûts des intrants en améliorant la circulation des engrais et produits chimiques nécessaires sur les fermes.

Les avantages de la réduction des coûts peuvent potentiellement entraîner des rendements plus élevés pour les agriculteurs.

103. Une stratégie sous-régionale, coordonnée par la Commission de la CEDEAO, à travers les institutions spécialisées peut aider à relever le défi des infrastructures, y compris l'énergie. Par exemple, le développement de sources d'énergie renouvelables, comme prévu dans le cadre du plan d'actions énergétiques de la CEDEAO, peut améliorer la productivité et l'agro-alimentaire dans les zones agricoles. De même, ces programmes sous-régionaux du développement des routes, telle que la Transsaharienne, ne devrait pas se concentrer uniquement sur les autoroutes, mais doit désenclaver aussi les routes de desserte, en particulier celles des zones agricoles. Moins coûteuses toutes les routes météorologiques pourraient être développées dans les zones rurales pour faciliter le mouvement des produits.

104. La gestion et l'utilisation de l'eau: les États membres et la Commission de la CEDEAO doivent élaborer des programmes visant à réduire la dépendance excessive de l'agriculture pluviale au vu des défis liés au changement climatique. Alors que l'agriculture pluviale peut réussir dans le sud, elle sape le potentiel et les possibilités qui s'offrent dans la partie sèche du Sahel. Sans irrigation, il sera difficile de s'approprier pleinement du potentiel agricole en Afrique de l'Ouest compte tenu de la nature aride de la plupart du sol des pays. L'élaboration d'une stratégie sous-régionale pour le développement d'irrigation aidera à réaliser l'exploitation rationnelle des ressources en eau disponibles. Les stratégies d'investissement dans les systèmes d'irrigation et de la gestion d'eau, l'eau et pourraient accroître davantage le potentiel agricole cultivable et améliorer la productivité. Le travail déjà entrepris par des organisations intergouvernementales telles que l'Autorité du Bassin du Niger devrait être renforcé pour améliorer l'utilisation de l'eau à des fins agricoles. Pour renforcer le travail de ces organisations intergouvernementales, le financement devrait être rendu obligatoire et doit être aligné sur les avantages que les pays tirent de l'activité des organisations intergouvernementales.

105. Le maintien de la paix et de la stabilité: les États membres doivent maintenir la paix et la stabilité. La prévalence de la paix et de la stabilité est nécessaire pour asseoir la production durable et la stabilité ainsi que celle de la population agricole. Les conflits dans certains pays et l'état de l'insécurité perturbent la production et nuit à la mobilisation et l'utilisation des ressources. L'instabilité affecte négativement les investissements à long terme des projets de développement agricoles entrepris par le secteur privé. La Commission de la CEDEAO devrait veiller à ce que la paix et la stabilité soient maintenues.

106. Le renforcement de la recherche et le développement: La Commission de la CEDEAO doit renforcer la Recherche et le Développement dans le secteur à travers la promotion des liens de coopération entre les institutions de recherche et les Organisations Inter Gouvernementales de la sous région. La recherche et le développement sont nécessaires pour une révolution agricole, y compris l'agro-alimentaire, la valeur ajoutée, les engrais et l'amélioration développement des semences. Les nouvelles technologies ainsi que leur adaptation et leur vulgarisation sont nécessaires pour améliorer la productivité. La synergie entre la recherche agricole régionale et la stratégie de développement peut efficacement aider à gérer les compétences humaines et institutionnelles et utiliser de façon optimale les ressources financières. Des efforts doivent être intensifiés dans le court et moyen terme en vue de réorganiser et de consolider les activités et renforcer les réseaux régionaux à travers les organisations intergouvernementales et les universités de la sous région. Les difficultés financières rencontrées par les institutions nationales de recherche peuvent être résolues par l'élaboration d'une stratégie régionale susceptible de relier, de façon effective les institutions de recherche dans le secteur afin de répertorier leurs activités et besoins. Une méthode de vulgarisation efficace des nouvelles technologies doit être développée dans le cadre de cette stratégie. Les infrastructures des services de vulgarisation ont un rôle crucial à jouer dans la facilitation de l'adoption des technologies. . La

CEDEAO doit élaborer des mécanismes pour tirer les leçons des stratégies réussies dans d'autres régions du monde, par exemple, l'ASEAN, la révolution agricole dirigée par petits exploitants de la Thaïlande, pour améliorer ses efforts. Les voyages d'études doivent être organisés en faveur des États membres en destination des régions prospères qui se sont développées sur la base des stratégies régionales et locales.

107. Le renforcement des stratégies de réduction de la pauvreté: Les États membres doivent mettre en œuvre des stratégies de réduction de la pauvreté qui mettent l'agriculture au centre et s'assurer que les mécanismes d'appui appropriés soient établis. Tous les pays de la sous-région sont actuellement en train de mettre en œuvre des stratégies de réduction de la pauvreté. En vu de l'efficacité dans la réduction de la pauvreté, ils doivent relever les défis dans le secteur agricole tels que énumérés dans le chapitre précédent. Comme indiqué précédemment, l'agriculture joue un rôle central dans la réduction de la pauvreté de façon directe et indirecte. Elle a un impact plus direct sur la réduction de la pauvreté comparativement à d'autres secteurs d'activités et à ce titre, elle doit être stratégie transversale pour l'amélioration des conditions de vie des plus pauvres.

108. La promotion des chaînes de valeur d'envergure régionale: Le Commission de la CEDEAO doit travailler avec les États membres afin de diagnostiquer sur les perspectives de chaînes d'envergure régionale sur les principales cultures produites dans ces états. Une stratégie régionale de ces chaînes peut compléter les approches de développement mises en œuvre au niveau national. Les chaînes d'envergure régionale permettent à la sous région de bénéficier de toute la gamme d'information et peut entraîner la création des niveaux d'emploi plus élevés et des revenus adéquats. Une base d'approvisionnement consolidée à partir de la collaboration entre les producteurs peut avoir une plus grande influence sur le marché et peut fournir la vision critique sur l'ajout de valeur et de l'agro-alimentaire. Les cultures de base comme les céréales, racines et

tubercules dans la région du Sahel et le manioc, l'igname et des céréales dans les zones côtières pourraient être ciblés pour des projets comme la chaîne de valeur d'une stratégie régionale. Comme il l'a observé dans le rapport de la CEA (2009), le développement des chaînes de valeur régionales est faisable et rentable. La chaîne de valeur du coton est, par exemple, identifiée comme étant celle qui pourrait avoir une dimension régionale et compte tenu de la filière coton en Afrique de l'Ouest, pourrait être prise en compte au niveau sous-régional. Le cuir est l'un des produits cités à cet effet au sein du COMESA dans le rapport de la CEA. Le PDDAA fournit un cadre pour de telles initiatives.

109. Le renforcement du commerce et de l'intégration régionale: La Commission de la CEDEAO doit faciliter le développement des marchés régionaux pour élargir les possibilités de la demande pour les producteurs. Une solide intégration régionale dans les grands marchés permet aux producteurs de surmonter les contraintes de petits marchés intérieurs. Cela stimule la croissance de la productivité à travers la sous-région du fait que les producteurs cherchent à exploiter le marché élargi. Les marchés régionaux des produits agricoles déjà existants doivent être renforcés grâce à l'harmonisation des politiques et la suppression des barrières tarifaires et non tarifaires au commerce intra-régional. Ce serait également nécessaire de s'attaquer à des goulets d'étranglement des infrastructures qui ont des conséquences néfastes sur le commerce dans la sous-région. Le niveau élevé des importations alimentaires dont on a fait précédemment allusion peuvent être surmonté grâce à cette stratégie. La Commission de la CEDEAO doit s'assurer que les Etats membres arrivent à résoudre les obstacles non tarifaires au commerce régional afin d'améliorer le commerce entre États membres. Pour les marchés internationaux, les questions de SPS, les obstacles techniques au commerce (OTC), les accords commerciaux et de sécurité alimentaires doivent être pris en compte et nécessitent une stratégie sous-régionale. Une stratégie régionale dans les négociations des APE et l'OMC dans primordiale, d'autant plus que la sous-région vise à renforcer l'exportation de produits à valeur ajoutée.

110. La CEDEAO doit développer et renforcer l'alimentation et des systèmes de commercialisation des produits agricoles en Afrique de l'Ouest grâce à une approche régionale qui utilise les systèmes au niveau national déjà en place. Le système doit garantir que l'information sur les prix et les conditions du marché est facilement accessible aux agriculteurs, même ceux dans les régions éloignées
111. Au niveau des pays, les États membres devraient, faciliter le développement de l'efficacité des marchés ruraux, aider à améliorer la qualité du produit et l'emballage, aider à réduire les pertes post-récolte, aider à la circulation des produits sur le marché, le flux d'informations d'adresse défis du marché du holistique. Ces programmes doivent être appuyés par le renforcement des capacités des agriculteurs grâce à des services de vulgarisation agricole.
- 112. Les questions d'accès aux terres:** les États membres doivent aborder la propriété des terres et régimes fonciers à travers des réformes territoriales globales de fournir une sécurité à long terme des investissements dans le secteur. Dans la plupart des femmes chefs de ménages, l'accès à la terre a été un obstacle majeur à l'expansion agricole, principalement en matière de droits de succession. Comme recommandé par Aryeetey et undry (2010) les Etats membres doivent étudier la faisabilité d'établir des banques foncières à travers lesquelles des terres communautaires sont capitalisées et que les agriculteurs sont dotés en intrants de production. La préparation des terres serait collective.
113. La collaboration entre toutes les parties prenantes, y compris la CEDEAO et l'UEMOA, les commissions des États membres, autres organisations intergouvernementales et les partenaires au développement sera nécessaire pour faire face à ces contraintes de l'offre pour le développement du secteur en Afrique de l'Ouest. Des efforts considérables sont déjà en cours pour répondre à ces défis tant au niveau national et sous-régional. Leur consolidation permettra à la sous régions de bénéficier des économies d'échelle.

BIBLIOGRAPHIE

- Alaba, OB (2006): «UE-CEDEAO APE: l'intégration régionale, la facilitation et le développement du commerce en Afrique occidentale». Projet de document pour GTAP Conférence, CEA, Addis-Abeba, mai 2006.
- Aryeetey, Ernest, J. et M. Nissanke Hurrigan eds. (2000): les réformes économiques au Ghana: Miracle et Mirage. Africa World Press, Inc
- Banque africaine de développement. (2011). Indicateurs du développement en Afrique (ADI)
- Banque africaine de développement (2009): Accélérer le développement de l'Afrique cinq ans dans le 21e siècle. Une publication de la BAD. Tunis, Tunisie.
- Catholique en ligne (CONSORTIUM D'INFORMATION). (2011). «Le viol des ressources naturelles de l'Afrique se poursuit sans relâche». Catholique en ligne (www.catholic.org), 29/11/2011.
- CEA (2009) Rapport économique sur l'Afrique: Développement de chaînes de valeur agricoles africaines
- CEA (2012) Analyse des acquisitions foncières récentes en Afrique: opportunité ou menace
- Commission de la CEDEAO (2009): l'agriculture régionale.
- Commission de la CEDEAO (2009): Pacte de partenariat régional pour la mise en oeuvre de la ECOWAP / PDDAA. Adopté lors de la Conférence internationale sur le financement de la politique agricole régionale en Afrique de l'Ouest (ECOWAP / PDDAA). Abuja, Nigeria, le 12 novembre.
- Commission de la CEDEAO (2011): «Rapport d'étape de la

- commission de la CEDEAO sur le suivi de la mise en oeuvre ECOWAP / PDDAA» 7ème réunion de la plateforme de partenariat du PDDAA, 23e-25e, Mars, Yaoundé, Cameroun.
- Commission de la CEDEAO (2011): «Programme de développement communautaire de la CEDEAO (CDP), 2010: Rapport annuel» Vision 2020 de la CEDEAO: Vers une réponse coordonnée et participative régionale. Commission de la CEDEAO, à Abuja.
- Conférence internationale sur le financement de la politique agricole régionale en Afrique de l'Ouest (ECOWAP / PDDAA) Communiqué final. (2009).
- Durfeldt, Caran, Ernest Aryeetey et Aida Isinaka eds. (2011): Les petits exploitants africains: les cultures vivrières, les marchés et la politique, CABI.
- FMI (2010) «Enquête économique et financière mondiale. Rendement Economique Régional. Afrique sub-saharienne. Résilience et Risques ». FMI.
- Fonseca, José Filips (2011) «Sécurité alimentaire: l'Afrique doit honorer la Déclaration de Maputo» AgriFocus.
- Holtzman, J., J. Maxwell, J. et D. Crouze DeSantis (1997): «Approches novatrices dans le développement de l'agrobusiness en Afrique sub-saharienne». Vol. 4: Afrique de l'Ouest. Final Paper No. Rapport technique 81. L'USAID.
- Institut nigérian de recherche sociale et économique (NISER). (2010). Impact socio-économique du changement climatique au Nigeria. NISER Etude sur développement du Nigéria, 2009/2010. NISER, Ibadan, Nigeria.
- IITA (2009) «Les gouvernements africains invités à renforcer les investissements dans l'agriculture». Le Bulletin, l'IITA, Ibadan, Nigeria.
- Juma, Calestous (2011): La Nouvelle Récolte: Innovation agricole en

- Afrique. Oxford University Press.
- Ken Ukaoha (non daté): La APE avec la CEDEAO: Une «Oraison funèbre» à l'Intégration Régionale? Vol. 8 Nombre 5PDF.
- La Banque mondiale, 2011 (b), Indicateurs de Développement Mondial (WDI), Washington DC,
- La Banque mondiale. (2011). (a), Perspectives économiques mondiales, 2011
- «L'ONU exprime sa préoccupation face prix élevés des denrées alimentaires Après mauvaise récolte» Service des Nations Unies Nouvelles (allAfrica.com).
- Lancon, Frédéric et HD Benz (2007): «Les importations de riz en Afrique de l'Ouest: Régimes du commerce et formulation de politique alimentaire». Document présenté au 106^{ème} Séminaire de l'AEAA Séminaire sur le développement favorable aux pauvres dans les pays à faible revenu: l'alimentation, l'agriculture, le commerce et l'environnement. 25 au 27 octobre.
- L'Union Africaine. (2006). «Statut de la sécurité alimentaire et Perspectives pour le Développement Agricole en Afrique» Conférence des Ministres de l'Agriculture de l'UA . Janvier 31 - Février 1, Bamako, Mali.
- Ministère fédéral de l'Agriculture et des Ressources en eau (2009). Pacte Nigérian ECOWAP / PDDAA.
- Moseley, WG, J. Carney et L. Becker (2009): «politique néolibérale, moyens de subsistance en milieu rural et sécurité alimentaire en milieu urbain en Afrique de l'Ouest: Une étude comparative de la Gambie, de la Côte d'Ivoire et du Mali».
- Moyo, Sipho (2011): «la Déclaration de Maputo détient la clé pour mettre fin à la famine en Afrique» Planification et Coordination du NEPAD, Structure technique de l'Union africaine.

Organisation Mondiale pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO).
(2009).

Oxfam International (2009) «organisations de producteurs et processus de développement» ECOWAP. Intermède sur le dialogue organisé par Oxfam International à Dakar, au Sénégal, Novembre.

Oyejide, T. Ademola et D. Njinkeu eds. (2008): Impératifs africains dans le nouvel ordre commercial mondial, Vol. 1: Études de cas de l'agriculture et la sécurité alimentaire. Une publication du CREA, Nairobi, Kenya.

Plan d'appui à l'agrobusiness des dirigeants africains à la conférence financée par l'ONU. Point d'information.

Pacte ECOWAP / PDDAA du Libéria, 2009. «Lagarde termine son voyage en Afrique de l'Ouest» Nouvel élément. 20 décembre 2011.

République du Bénin (2009) Politique agricole de la CEDEAO (ECOWAP) Programme détaillé pour le développement de l'Afrique l'agriculture (PDDAA)

République de Côte d'Ivoire (2009) Politique agricole de la CEDEAO (ECOWAP) Programme détaillé pour le développement de l'Afrique l'agriculture (PDDAA)

République de Gambie (2010) Etude post pacte du PDDAA: Rapport d'Etude technique en Gambie

République du Ghana (2009) Politique agricole de la CEDEAO (ECOWAP) Programme détaillé pour le développement de l'Afrique l'agriculture (PDDAA)

République du Ghana (2010) Revue post pacte du PDDAA: Rapport

d'Etude technique au Ghana

République du Libéria (2010) Revue post pacte du PDDAA: Rapport d'Etude technique au Libéria

République du Mali (2009) Politique agricole de la CEDEAO (ECOWAP) Programme détaillé pour le développement de l'Afrique l'agriculture (PDDAA)

République de Sierra Leone (2009) Politique agricole de la CEDEAO (ECOWAP) Programme détaillé pour le développement de l'Afrique l'agriculture (PDDAA)

République de Sierra Leone (2010) Revue post pacte du PDDAA: Rapport d'Etude technique en Sierra Leone

Romoke W. Ahmad (2011): «Afrique de l'Ouest: Les acteurs approuvent l'ECOWAP comme la panacée à volatilité des prix alimentaires», Daily Trust: (AllAfrica.com).

UE / Commission de la CEDEAO. (2008). «La politique agricole régionale (ECOWAP) et l'Offensive pour la production alimentaire et contre la faim». Note préparatoire préparée par la Réunion de la Commission de la CEDEAO qui s'est tenue à Paris, le 9 Décembre, 2008.

Stratégie d'analyse Régionale et Système d'appui à la connaissance (ReSAKSS) (2011)

Sean McDonagh (2011) L'impact du changement climatique en Afrique. Ecologie et Développement...

Seckle, David (1993): Transformation de l'agriculture en Afrique. EPAT / Winrock International.

Smith-Asante, Edmund (2011) «Afrique de l'Ouest, le Sahel ont

besoin de nouvel accord climatique ou autre ... - Etude« Ghana Business News».

TroFCCA (2005) «Ressources naturelles, communautés et changement climatique en Afrique de l'Ouest: impacts, vulnérabilité et réponses» Une revue de la littérature et de la base de données compilée pour les forêts tropicales du CIFOR et Projet Adaptation au Changement Climatique (TroFCCA) en Afrique de l'Ouest, avec un accent spécial sur le Burkina Faso, le Ghana et le Mali.

Yumkella, KK, PM Kormawa, MC Roepstorff, et AM Hawkins eds (2011): Agrobusiness pour la prospérité de l'Afrique. L'ONUDI.

Annexe 1a: Composition des Exportations Régionales (Part du secteur % dans le Total Régional)

Région	Agriculture		Boissons		Manufactures	
	2009	011	2009	2011	2009	2011
Amérique du Nord	13,5	14,7	9,7	13,8	76,8	71,5
Europe de l'Ouest	12,8	13,9	8,4	11,9	79,8	74,2
Asie	8,2	12,1	10,5	16,2	79,3	71,7
Amérique Latine	23,6	24,6	23,0	46,1	53,4	29,3
Afrique	18,4	22,7	62,1	68,1	19,5	9,2
Afrique Occidentale	12,0	16,4	58,7	63,0	29,3	20,6

Source: OMC, 2011

Annexe 1b: Composition des Importations Régionales (Part % du Secteur dans le Total Régional)

Région	Agriculture		Boissons		Manufactures	
	2009	2011	2009	2011	2009	2011
Amérique du Nord	8,6	9,0	13,8	14,6	77,6	76,4
Europe de l'Ouest	11,2	10,1	12,5	13,8	76,4	76,1
Asie	12,1	9,7	18,9	20,0	70,0	70,3
Amérique Latine	10,6	12,4	12,4	13,6	77,0	74,0
Afrique	18,9	17,7	13,8	15,1	67,3	76,2
Afrique Occidentale	14,3	13,0	11,7	1,0	74,0	75,0

Source: OMC, 2011

Annexe 2a: Production de cultures vivrières dans l'espace CEDEAO

Production (tonnes) de Riz (Paddy)

Année	Bénin	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Gambie	Ghana	Guinée Bissau	Guinée
2001	54 901	109 868	634 228	32 600	274	85 056	1 033 520
2002	66 161	89 104	646 899	20 452	596	87 865	1 088 670
2003	54 183	95 494	659 824	20 500	280	88 380	1 146 760
2004	64 699	74 501	681 521	32 600	000	89 192	1 207 960
2005	78 329	93 516	703 931	17 934	238	98 340	1 272 420
2006	70 972	113 700	715 898	31 024	810	106 000	1 340 310
2007	68 209	68 916	606 310	11 395	241	127 250	1 401 590
2008	109 371	195 102	679 969	38 300	807	148 757	1 534 090
2009	150 604	213 584	687 721	79 000	287	181 894	1 499 000
2010	162 200	232 861	650 000	99 890	000	177 022	1 614 900
					250		
					000		
					185		
					340		
					301		
					920		
					391		
					440		
					491		
					603		

Riz (Paddy) suite

Année	Libéria	Mali	Niger	Nigéria	Sénégal	Sierra Leone	Togo
2001	145 000	940	76 400	2 752	206 989	300 000	62 048
2002	110 000	938	79 949	000	172 395	422 066	69 242
2003	100 000	710	56 980	2 928	231 805	445 633	62 048
2004	110 000	446	78 099	000	201 744	542 000	68 515
2005	154 800	931	59 902	3 116	279 080	738 000	72 858
2006	164 000	925	78 377	000	190 493	1 062 320	76 284
2007	231 800	718	70 000	3 334	193 379	588 004	74 843
2008	295 150	086	32 031	000	408 219	680 097	85 540
2009	293 000	945	20 117	3 567	502 104	784 737	121 295
2010	295 090	823	29 963	000	604 043	909 236	110 109
		1 053		4 042			
		240		000			
		1 082		3 186			
		380		000			
		1 624		4 179			
		250		000			
		1 950		3 402			
		810		590			
		2 308		3 218			
		230		760			

Production d'igname (Tonnes), 2001 – 2010 (principaux producteurs)

Année	Nigéria	Ghana	Côte d'Ivoire
2001	26 232, 000	3 546 740	4 579 720
2002	27 911 000	3 900 000	4 706 590
2003	29 697 000	3 812 800	4 836 960
2004	31 776 000	3 892 260	4 996 020
2005	34 000 000	3 923 000	5 160 310
2006	36 720 000	4 288 000	5 568 990
2007	31 136 000	4 375 990	5 842 210
2008	35 017 000	4 894 850	5 945 380
2009	29 092 000	5 777 900	5 313 380
2010	29 148 200	5 960 490	5 700 000

Annexe 2b: Production vivrière dans l'espace CEDEAO

Manioc (Tonnes), 2001 – 2010 (principaux producteurs)

Année	Nigéria	Ghana	Côte d'Ivoire
2001	32 068 000	8 965 840	2 083 900
2002	34 120 000	9 731 040	3 073 540
2003	36 304 000	10 239 300	2 060 260
2004	38 845 000	9 738 810	2 047 060
2005	41 565 000	9 567 000	2 197 990
2006	45 721 000	9 638 000	2 267 140
2007	43 410 000	10 217 900	2 342 160
2008	44 582 000	11 351 100	2 531 240
2009	36 804 300	12 230 600	2 262 170
2010	37 504 100	13 504 100	2 450 000

**Production de Sorgho (Million Tonnes), 2001 – 2010
(principaux producteurs)**

Année	Nigéria	Niger	Burkina Faso	Mali
2001	7,08	0,66	1,37	0,52
2002	7,53	0,64	1,37	0,64
2003	8,02	0,76	1,61	0,73
2004	8,58	0,60	1,40	0,66
2005	9,18	0,94	1,55	0,63
2006	9,87	0,93	1,52	0,77
2007	9,05	0,98	1,51	0,90
2008	9,32	1,31	1,88	1,03
2009	5,27	0,74	1,52	1,47
2010	4,78	1,30	1,99	1,26

Production de Mil (Million Tonnes), 2001 – 2010 (principaux producteurs)

Année	Nigéria	Mali	Burkina Faso	Niger
2001	5,53	0,79	1,01	2,41
2002	5,58	0,80	0,99	2,50
2003	6,26	1,26	1,18	2,74
2004	6,70	0,97	0,94	2,04
2005	7,17	1,16	1,20	2,65
2006	7,71	1,13	1,18	3,01
2007	8,09	1,17	0,97	2,88
2008	9,06	1,41	1,26	3,49
2009	4,88	1,39	0,97	2,68
2010	4,12	1,37	1,15	3,74

Annexe 2c: Production Vivrière dans l'espace CEDEAO

Production de Cacao (Tonnes), 2001 – 2010 (principaux producteurs)

Année	Nigéria	Ghana	Côte d'Ivoire
2001	340 000	389 591	1 212 430
2002	362 000	340 562	1 264 710
2003	385 000	497 000	1 351 550
2004	412 000	737 000	1 407 210
2005	441 000	740 000	1 360 000
2006	485 000	734 000	1 372 000
2007	360 570	614 500	1 384 000
2008	367 020	680 781	1 382 440
2009	363 610	710 638	1 223 150
2010	427 610	632 037	1 242 300

Coton Graine (Million Tonnes) 2001 – 2010 (principaux producteurs)

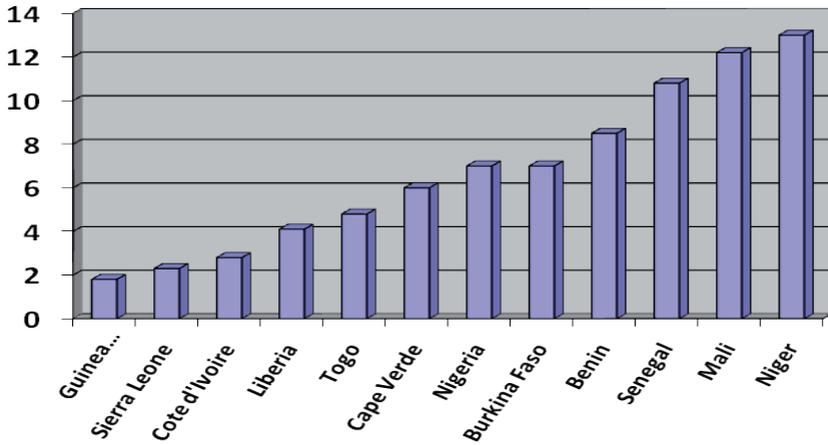
Année	Mali	Côte d'Ivoire	Burkina Faso
2001	0,57	0,29	0,40
2002	0,44	0,40	0,44
2003	0,62	0,40	0,47
2004	0,59	0,18	0,54
2005	0,53	0,32	0,71
2006	0,43	0,27	0,76
2007	0,25	0,28	0,38
2008	0,20	0,12	0,72
2009	0,23	0,15	0,48
2010	0,26	0,15	0,53

Annexe 3: Pauvreté et Répartition du Revenu en Afrique de l'Ouest

Pays	Part de la population en dessous du PPP 1,25\$ par jour (%)		Taux de Pauvreté au PPP 1,25\$ par jour (%)		Part de la population en dessous de PPP 2\$ par jour (%)		Taux de Pauvreté au PPP 2\$ par jour (%)	
	2000	2011	2000	2011	2000	2011	2000	2011
Bénin	47,3	22,4	15,7	7,0	75,3	67,1	33,5	18,7
Burkina Faso	56,5	30,2	20,3	16,2	81,2	70,1	39,3	21,0
Cap-Vert	-	21,0	17,4	6,1	42,3	27,8	16,3	8,1
Côte d'Ivoire	24,1	7,5	14,1	7,5	72,0	44,3	32,1	14,9
Gambie	34,3	12,1	12,1	5,8	56,7	31,0	27,1	13,7
Ghana	30,0	14,4	18,0	10,6	79,5	42,7	24,8	16,8
Guinée	40,2	43,3	21,7	15,0	81,0	61,7	41,0	26,5
Guinée Bissau	52,1	48,8	16,5	7,9	79,2	60,4	34,8	19,5
Liberia	-	70,7	50,6	40,8	98,3	89,6	68,4	51,2
Mali	86,1	51,4	36,8	18,8	83,1	68,0	46,5	26,9
Niger	78,2	43,1	26,5	9,9	85,8	72,4	45,8	25,2
Nigeria	68,5	64,4	35,7	22,3	85,6	72,5	48,7	28,0
Sénégal	54,1	33,5	21,2	9,8	65,8	55,4	37,0	20,5
Sierra Leone	62,8	53,4	20,3	8,2	77,9	59,0	40,5	31,0
Togo	-	38,7	22,9	8,7	74,6	53,4	33,9	22,1

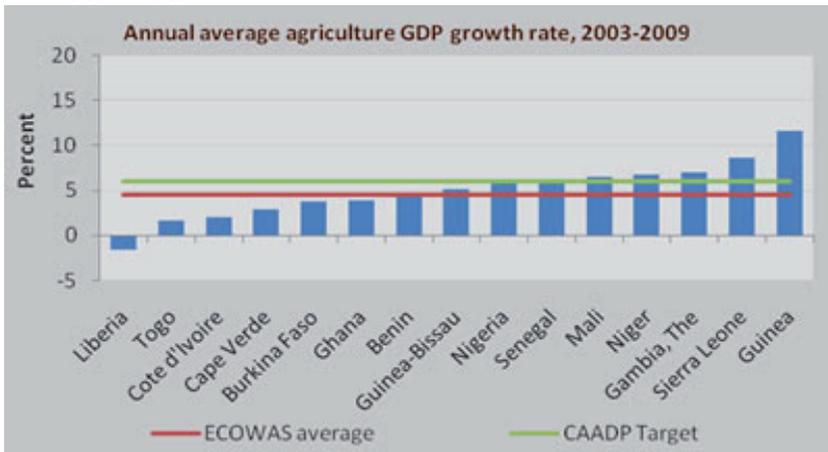
Source: Banque Mondiale, 2011

Annexe 4: Conformité à la Déclaration de Maputo de l'UA sur l'Investissement dans Agriculture (Données de 2006)



Source: CEDEAO, 2011

Annexe 5: Taux de croissance annuelle moyenne du PIB agricole, 2003 - 2009



Source: ReSAKSS

Annexe 5: Orientations stratégiques qui guident la poursuite du Pacte du PDDAA

Concept de chaîne de valeur comme un outil pour développer des produits;

- ✓ Se concentrer sur certains produits pour la sécurité alimentaire;
- ✓ Préparation contre les urgences;
- ✓ Diversification des sources de revenus et la stabilité;
- ✓ Utilisation de la technologie moderne pour améliorer la productivité;
- ✓ Irrigation pour ôter l'excès de confiance en la pluviométrie;
- ✓ Relever le défi des normes de qualité et de sécurité;
- ✓ Amener les petits exploitants à embrasser la modernisation;
- ✓ Promouvoir des partenariats public - privé;
- ✓ Cadre inclusif dans lequel tous les opérateurs (les jeunes, les plus vulnérables, les hommes et les femmes) sont touchés par les services, et
- ✓ Amélioration de la coordination institutionnelle et de l'harmonisation

Annexe 6a: Terres agricoles (% de superficie) par pays en Afrique Occidentale

Pays	Terres agricoles (% superficie) 2009	Terres permanemment cultivées (% de superficie) 2009	Terres arables (% de superficie) 2009
Benin	29,80	2,70	22,10
Burkina Faso	43,70	0,20	21,60
Cape Verde	21,80	0,70	14,90
Cote d'Ivoire	63,80	13,50	8,80
The Gambia	66,50	0,50	40,00
Ghana	68,10	12,30	19,30
Guinée Bissau	58,00	8,90	10,70
Guinée	58,00	2,80	11,60
Liberia	27,10	2,20	4,20

Mali	33,70	0,10	5,20
Niger	34,60	0,00	11,80
Nigeria	81,80	3,30	37,30
Senegal	49,40	49,40	20,00
Sierra Leone	47,70	1,80	15,10
Togo	62,10	3,30	40,40

Source: Terres arables en Afrique subsaharienne, <http://data.worldbank.org/indicator/AG.LND.AGRI.ZS/countries?> Accès au site, le 21 février 2012. La Banque Mondiale.

Annexe 6b: Terres de cultures permanentes (% de superficie) par pays en Afrique de l'Ouest

Pays	Permanentes Terres cultivées (% de superficie)		
	2002	2005	2009
Bénin	2,40	2,40	2,70
Burkina Faso	0,20	0,20	0,20
Cap-Vert	0,50	0,50	0,70
Côte d'Ivoire	11,90	13,20	13,50
Gambie	0,50	0,50	0,50
Ghana	9,40	12,30	12,30
Guinée Bissau	8,90	8,90	8,90
Guinée	2,60	2,80	2,80
Liberia	2,20	2,20	2,20
Mali	0,10	0,10	0,10
Niger	0,00	0,00	0,00
Nigeria	3,10	3,30	3,30
Sénégal	0,30	0,30	49,40
Sierra Leone	1,70	1,80	1,80
Togo	2,20	2,70	3,30

Source: superficie arable en Afrique Sub-Saharienne, <http://data.worldbank.org/indicator/AG.LND.AGRI.ZS/countries?> Accès au site, le 21 février 2012. La Banque Mondiale.

Annexe 6c: Terres arables (% de superficie) par pays en Afrique de l'Ouest

Pays	Terres arables (% de superficie)		
	2002	2005	2009
Bénin	23,10	24,40	22,10
Burkina Faso	17,00	17,70	21,60
Cap-Vert	12,40	12,40	14,90
Côte d'Ivoire	8,80	8,80	8,80
Gambie	28,00	33,00	40,00
Ghana	18,40	17,60	19,30
Guinée Bissau	10,30	10,30	10,70
Guinée	9,70	11,20	11,60
Libéria	3,90	3,90	4,20
Mali	4,00	4,60	5,20
Niger	11,00	11,20	11,80
Nigéria	35,10	38,40	37,30
Sénégal	16,10	16,50	20,00
Sierra Leone	12,40	18,10	15,10
Togo	43,70	42,30	40,40

Source: Les terres arables en Afrique Sub-saharienne, <http://data.worldbank.org/indicator/AG.LND.AGRI.ZS/countries?> Accès au site, le 21 février 2012. La Banque Mondiale.

